

Bienvenue à Strassen

Informations sur notre commune



Welcome
Bienvenue
Herzlich Willkommen

www.strassen.lu

Impressum:

Ce livre a été élaboré suite à l'initiative du service d'Intégration et de l'Égalité des chances de la commune de Strassen.

Régie:

Madame Betty Welter

(Présidente de la commission d'intégration de la commune de Strassen)

Madame Luiza Sosna

(Collaboratrice de l'administration communale au service d'intégration et de l'égalité des chances)

Auteur:

Madame Eva-Maria Holz

(Membre de la commission d'intégration de la commune de Strassen)

Traduction française / Révision de la version française :

Monsieur Jean-Marie Durrer

(Membre de la commission d'intégration de la commune de Strassen)

Lay-Out:

Madame Miga Thill

(Collaboratrice de l'administration communale)

Copyright:

Commune de Strassen

Version: Septembre 2011

Nous remercions les nombreux volontaires qui ont contribué à la réalisation de ce Welcome-Book en apportant des informations et des suggestions, en assistant à la recherche et à la traduction ou qui ont accepté de réviser les textes. Grâce à votre engagement le présent document est devenu une coproduction entre les citoyens et l'administration communale de Strassen. Merci beaucoup pour le formidable travail en équipe et votre engagement inlassable.

Le groupe rédactionnel du Welcome Book



Mesdames, Messieurs,

Vous êtes tous de nouveaux arrivants sur la commune et le Collège des Bourgmestres et Échevins vous adresse un message très bref mais cordial :

« Soyez les bienvenus à Strassen »!

Tous les habitants de Strassen se joignent à moi pour vous souhaiter une vie agréable, pleine d'activités et de bien-être sur votre nouvelle commune.

J'espère que vous avez déjà saisi l'occasion d'explorer un peu votre terre d'accueil bien accueillante je n'en doute pas.

Strassen est une des communes les plus dynamiques du Grand-Duché de Luxembourg !

La campagne et le „Bambësch“, d'un côté, la ville de l'autre ! Voilà la spécificité de Strassen.

De généreux quartiers résidentiels: c'est tout beau, tout vert, tout calme avec ses grands espaces ruraux et ses belles zones forestières.

Je vous assure : à Strassen, ils sont vraiment nombreux pour donner au résident le sentiment d'appartenir à une localité, ils sont nombreux pour créer un véritable lieu de rencontre ! Nos clubs sportifs, nos associations culturelles, les innombrables services communaux que nous offrons aux jeunes et aux moins jeunes, nos écoles, véritables centres d'excellence, nos crèches et maisons relais, toute

l'administration communale, tout le monde s'allie pour offrir à nos citoyens un cadre de vie de qualité.

Bon nombre de commerces et de banques ont décidé de profiter de cet environnement propice pour y installer étalages et y avoir pignon sur rue.

Strassen est une commune qui ne cesse de se développer. Plusieurs projets de grande envergure ont été réalisés pour répondre aux besoins de la population. Parmi les nouveautés figurent un grand complexe de récréation sortant du commun : « Les Thermes » que nous venons d'ouvrir au mois de février 2009.

Parmi les infrastructures importantes de Strassen figure sans aucun doute le Centre culturel « Paul Barblé ». Situé au cœur de la commune en face de la mairie, ce centre est le noyau de la vie culturelle. Les clubs de la commune y ont leur adresse ! Les concerts et les spectacles s'y relaient.

Tous ces éléments contribuent à faire de la commune de Strassen un lieu vivant ayant une identité marquée et ressentie par chacun de ses habitants.

Je vous propose de partager deux valeurs très précieuses: *l'amitié et la solidarité* qui constituent le puissant ferment de la cohésion sociale!

Je fais appel à votre *amitié* et à votre *solidarité* pour surmonter les différences qui pourraient nous séparer!

La diversité entre les gens et les cultures n'est pas une cause d'éloignement mais doit devenir une invitation à la rencontre, doit devenir un espace dans lequel chacun découvre la richesse de sa propre identité culturelle en en faisant don à l'autre et en accueillant celle de l'autre

comme un don enrichissant pour soi.

Je vous adresse cet appel pour vous voir participer activement à la vie communale!

Mais, je suis conscient du fait que vous serez enclins à participer d'autant plus activement - soit au niveau associatif, soit au niveau décisionnel ou politique – que vous vous sentirez à l'aise dans votre nouvelle commune, que vous ressentirez le bien-être dans votre nouveau lieu de résidence.

Francesco Alberoni, un professeur de sociologie italien, a écrit dans son ouvrage *L'amitié* que « *L'amitié est une vertu démocratique* ».

Il me semble que ses propos sont très justes car l'amitié est basée sur le respect et l'écoute des uns et des autres. J'espère donc que vous trouverez parmi nous beaucoup de « faits démocratiques ».

Nous allons tous faire en sorte que vous, chères amies, chers amis, vous sentiez les bienvenus dans votre nouvelle Commune!

Gaston Greiveldinger
bourgmestre

1.	Commune
1.1.	Situation, chiffres, faits, historique
1.2.	Administration communale
1.3.	Les publications de la Commune
1.4.	Politique de la Commune
1.5.	Paroisse catholique
1.6.	Fêtes traditionnelles et manifestations
1.7.	Rapports de voisinage
2.	Police, ambulances, pompiers
3.	Soins médicaux et assistance sociale
4.	Elimination des déchets
5.	Trafic
5.1.	Circulation en voiture
5.2.	Transports publics
5.3.	Mobilité douce / Vélos et piétons
6.	Enfants
6.1.	Ecoles, garderies
6.2.	Activités pour enfants
7.	Culture et loisirs
7.1.	Offres culturelles
7.2.	Formation continue
7.3.	Loisirs en plein air
7.4.	Club Senior
7.5.	Vie associative
8.	Service
8.1.	Adresses e-mails utiles
	Index

1. Commune

1.1. Situation, chiffres, faits, historique

Historique de la commune

L'histoire de Strassen remonte aux Celtes. À cette époque déjà, une « Straße » (route en allemand) traversait notre commune. Sur le territoire de Strassen, de chaque côté de cette route, des tombes gallo-romaines datant de 750 – 50 av. J. C. ont été découvertes.

Le nom Strassen vient également du latin « Strata ». C'est ainsi que les Romains désignaient les routes qu'ils avaient construites pour leurs soldats. Trois grandes routes romaines, appelées « Kiem » d'après le mot latin « caminus » (chemin), traversaient le territoire actuel du grand-duché de Luxembourg. Une de ces routes, le « Kiem », passait par la commune de Strassen. Cette route était une rectification de l'ancienne route des Celtes qui, à cette époque déjà, reliait Arlon à Trèves. Le tracé de cette route romaine était pratiquement celui des actuelles « rue du Kiem » et « rue des Romains » dans les quartiers « Enn », « Bechel » et « Riedgen ». La « rue des Romains » se prolonge par un chemin rural asphalté qui mène jusqu'à Mamer.

Après la Seconde Guerre mondiale c'était un chemin de terre qui reliait Mamer à Luxembourg. Lors de l'aménagement de ce chemin et de son goudronnage en 1960, des traces de l'époque romaine ont été découvertes.

Les premières églises chrétiennes des Germains remontent à environ 350–400 ap. J.C. Elles étaient consacrées aux martyrs romains de même que l'église de Strassen est dédiée à Saint-Laurent.

En 723 ap. J.C., Charles Martel, fils du Duc Pépin de Herstal, offrit la fortification en ruine sur le rocher du Bock près de Luxembourg ainsi que les bourgades de Küntzig, Strassen, Weimerskirch et Steinsel à l'abbaye Saint-Maximin de Trèves. En 1023 ap. J.C., l'empereur Henri II confirma aux moines de Saint-Maximin leur droit sur les propriétés du territoire luxembourgeois y compris sur celles de la commune de Strassen.

Pour la première fois en 1096 ap. J.C., une famille souveraine de Strassen fut mentionnée. Le chevalier Walther de Strassen participa à la première croisade menée par Godefroy de Bouillon. Godefroy de Bouillon fut sacré roi de Jérusalem. Ni l'un ni l'autre ne rentreraient dans leur pays.

Les premières informations sur la cité de Strassen dans les archives de la commune datent de 1766. À cette époque, Strassen ne comptait que 417 habitants ; peu avant, un tiers de la population avait été victime d'une épidémie de peste.

En 1804, Strassen et le Reckenthal formèrent pour la première fois une paroisse. En 1823, Bertrange et Strassen s'unirent politiquement pour constituer une commune. Le 1er janvier 1850, ce regroupement politique fut dissolu conformément à une loi entrée votée le 6 août 1849. À l'époque, Strassen comptait 1 300 habitants et alors que beaucoup de Strassenois émigrèrent vers les Etats-Unis, le nombre d'habitants resta presque inchangé au cours des 100 années suivantes. En 1949 Strassen avait 1 400 habitants. En 1960, ce chiffre était déjà passé à 1 900. Depuis, le nombre d'habitants de la commune ne cesse d'augmenter considérablement. En 1980, on recensait 4 200 habitants à Strassen et en 1997, 5 808 de 58 nationalités différentes. A cette époque, seuls 47% des Strassenois étaient Luxembourgeois.

Population

En 2011, Strassen compte **7550** habitants de **90** nationalités différentes.

Les Luxembourgeois représentaient environ 44% de la population et étaient ainsi le plus grand groupe de population, suivis par les Français avec 11 %, les Portugais 9 % et les Italiens 8%. À part les Luxembourgeois, notons les citoyens ressortissants de pays de l'U.E (47%) puis les habitants originaires d'autres pays européens (5%). Seulement 4% des Strassenois n'étaient pas européens.

Situation

Strassen s'étend sur **10,7 km²** de part et d'autre de la route d'Arlon et de la rue des Romains. Comme le dit l'expression latine « Nomen est omen », notre Commune porte bien son nom ; les routes, et par conséquent le trafic dans la Commune et le trafic de transit, sont toujours à l'ordre du jour. La route d'Arlon très fréquentée et bruyante contraste fortement avec les quartiers résidentiels, calmes et verts. À l'est de Strassen se trouve la capitale du Luxembourg, au sud la commune de Bertrange, à l'ouest Mamer et au nord Kopstal.

En nombre d'habitants, la commune de Strassen est à la 18ème place parmi toutes les communes du Grand-Duché de Luxembourg alors qu'en termes de superficie, Strassen fait partie des plus petites communes.



Armoiries de la Commune



Les armoiries de la commune ont été conçues en 1976 d'après d'anciens modèles. Sur une charte datant de 1411 scellée par Johann de Strassen, les armoiries de l'époque de la Commune sont représentées dans son sceau. On a également trouvé les mêmes armoiries sur la tête triangulaire d'un groupe de crucifixion du 14^{ème} siècle qui était auparavant dans l'ancien cimetière de Strassen. Vous pouvez actuellement les admirer au musée national. Les armoiries de la commune ont été approuvées le 7 décembre 1976 par le Premier ministre Gaston Thorn. Sur les armoiries sont représentées cinq bandes dorées verticales (ailes) sur un fond rouge (langue rouge). La description officielle est: « De gueules à cinq pals d'or ».

Statistiques

Pour obtenir plus d'informations sur la commune ainsi que les statistiques actuelles, veuillez consulter notre site Internet www.strassen.lu.

1.2. Administration communale

Maison communale



L'Administration communale de Strassen se trouve à la Maison communale, **1, place Grande-Duchesse Charlotte / 53, rue des Romains**.

La Maison communale se compose d'un bâtiment de trois blocs entourant un grand atrium très lumineux. Le bloc B, à l'ouest, abrite les locaux et les bureaux du Bourgmestre et du Collège échevinal. Le bloc C, au nord-est, accueille le Secrétariat communal et l'Administration des Contributions. Dans le bloc A, situé au sud-est, se trouvent l'Etat civil et le Bureau de la population. Le complexe séduit de par son style fonctionnel et moderne qui, de surcroît, ne manque ni de chaleur ni d'ouverture. C'est un exemple concret du climat qui règne dans notre commune.

Administration communale / réception

Pour répondre à toutes vos questions concernant la vie à Strassen, du personnel compétent est à votre disposition dans les différents services de l'Administration communale.

Pour toute information générale, vous pouvez joindre la réception de la Commune au **310 262-1**. Le site www.strassen.lu vous fournira également de nombreuses informations, vous donnera accès à différentes demandes d'attestations officielles et autres formulaires, ainsi que la possibilité d'établir des contacts.

A la réception de la commune, vous pouvez acheter des sacs poubelles noirs pour la collecte des ordures ménagères.

Vous pourrez également y renouveler votre carte Night Rider, vous y procurer les livrets pour les « Repas sur Roues » ou encore vous y inscrire pour les cours SPOLO. Tous les règlements peuvent être effectués en liquide ou par carte bancaire (Maestro, VISA).

Bureau de la population

Les employés au Bureau de la population **Mme Josette Altwies (tél: 310 262-232)**, **Mme Christiane Gottal (tél: 310 262-230)** et **Mme Deborah Bill (tél: 310 262-231)** sont les premières personnes représentant la commune que vous rencontrerez à votre arrivée à Strassen. C'est auprès de ce bureau que vous devez vous inscrire dans les 8 jours suivant votre emménagement à Strassen. Pour vous inscrire, munissez-vous de votre passeport valide ou carte d'identité ainsi que de votre bail de location.

Au Luxembourg, il est d'usage d'utiliser son nom de jeune fille dans certains cas tels que pour son inscription à la sécurité sociale, ses références bancaires ou

postales. Voilà pourquoi pour les couples mariés dont la femme a choisi de porter le nom de son mari, il est judicieux d'indiquer également le nom de jeune fille de l'épouse sur la boîte aux lettres de manière à ne pas rater un courrier qui pourrait être important.

Naissance

La naissance d'un enfant doit être déclarée à la Maison communale de la commune où l'enfant est né, indépendamment du lieu de résidence des parents, et ce dans les cinq jours suivant la naissance. Si votre enfant est né dans un hôpital de la ville de Luxembourg, il doit être déclaré à l'« **Hôtel de ville** », **42, place Guillaume II, L-2090 Luxembourg**. Veillez à bien respecter le délai de cinq jours car le non-respect de ce délai a des conséquences juridiques. Afin que chacun puisse respecter ce délai, le bureau où la naissance doit être déclarée est ouvert du lundi au vendredi de 8.00 heures à 17.00 heures, ainsi que le samedi et les jours fériés de 9.30 heures à 11.30 heures. Ce bureau reste fermé le dimanche.

Une fois que l'acte de naissance vous a été remis, vous devez inscrire votre enfant au Bureau de la population à Strassen.

Pièces d'identité – pièces justificatives

Pour toutes les pièces justificatives, adressez-vous au Bureau de la Population. Les citoyens Luxembourgeois peuvent y déposer leur demande de carte d'identité ou de passeport. Le Bureau de la population délivre une pièce justificative de domicile aux citoyens Européens non-Luxembourgeois et une attestation d'enregistrement

agrafé au passeport, aux citoyens non-ressortissants de l'U.E. Pour demander ou prolonger un passeport, nos concitoyens étrangers doivent s'adresser à l'ambassade ou au consulat de leur pays. Vous trouverez les numéros de téléphone des représentations diplomatiques de votre pays dans l'annuaire téléphonique à



« Ambassade ». La représentation diplomatique de votre pays vous informera si elle peut vous délivrer une carte

d'identité. Les autorités luxembourgeoises ne délivrent pas de pièces d'identité aux citoyens non-Luxembourgeois.

Attestation d'enregistrement

La nouvelle loi sur le séjour et l'immigration des ressortissants de l'UE et de la Suisse au Grand-Duché de Luxembourg est entrée en vigueur au 1er octobre 2008.

La « carte de séjour » n'existe plus, mais reste néanmoins valable jusqu'à sa date d'expiration. Dès leur arrivée, les citoyens de l'EU doivent se présenter au bureau de la population afin de s'y procurer une attestation d'enregistrement. Une personne ayant séjourné **5 ans ou plus** au Luxembourg, recevra sur simple demande une **attestation d'enregistrement permanent**. Cette attestation lui donne le droit de séjourner au Grand-Duché de Luxembourg de manière « perpétuelle ».

Veillez noter qu'à chaque fois que cela sera nécessaire (ex : contrôle de police, demandes auprès d'un organisme gouvernemental, etc ...), vous devrez présenter vos papiers d'identité valides du pays d'origine ainsi que votre attestation d'enregistrement.

Chaque membre de la famille, y compris les personnes mineures, mêmes les bébés, doivent être en possession d'une attestation d'enregistrement.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter le bureau de la population, consulter le site de la commune **www.strassen.lu** ou encore celui du ministère des affaires étrangères **www.mae.lu** sous la rubrique : Immigration.

Documents officiels

Les documents officiels tels que « **le certificat de composition de ménage** », « **le certificat de résidence** » ou « **le certificat de vie** » sont délivrés par le Bureau de la population. Ces pièces justificatives sont exigées par les autorités luxembourgeoises lors de demande d'aide ou de primes par exemple. Veuillez noter qu'aucun de ces documents ne vous sera délivré sans la présentation de pièces d'identités valides et de l'attestation d'enregistrement.

Vous pouvez aussi vous procurer ces documents par internet au site **www.macommune.lu**, si vous vous êtes inscrit à ce service.

Macommune.lu

Le portail internet « macommune.lu » est votre adresse « Online » pour effectuer vos démarches administratives en toute tranquillité chez vous à la maison.

Afin d'utiliser ce service vous devez cependant vous procurer la carte de sécurité que l'Administration communale établit pour chaque ménage. Une brochure d'information de la commune vous explique toutes les possibilités de cette offre et les modalités du « log in ».

Petit recensement

Chaque année, pour le 15 octobre au plus tard, le Luxembourg effectue un recensement de la population. Au début octobre, vous recevrez dans votre boîte aux lettres le formulaire à remplir que la personne responsable pour votre recensement vous remet. Vous y indiquerez toutes les informations demandées, à savoir : les noms, les dates de naissance, le statut matrimonial de toutes les personnes composant le ménage y compris la relation avec le chef de famille. Vous y préciserez également le nom et l'adresse de votre employeur. Ensuite vous déclarez, si vous êtes locataire ou propriétaire votre habitation. Enfin on vous pose des questions sur le montant de la location et l'utilisation de l'immeuble à d'autres fins que l'habitation.

Le formulaire est à retourner à l'Administration Communale afin d'établir votre fiche de retenue d'impôts en vue de votre déclaration fiscale. Votre recenseur collecte les fichiers remplis à partir du 15 octobre ou vous les remettez (les envoyez) à la commune. Sans ce document, la Commune n'est pas en mesure, dans un premier temps, de vous délivrer une nouvelle carte d'impôts.

Grand recensement

Tous les 10 ans, le Luxembourg effectue un recensement plus complet. Celui de 2011 coïncide avec le rassemblement de données européennes. À des fins statistiques, des données fiscales y sont recueillies, mais également des informations sur l'origine, les études, la fortune, les conditions de vies.

Carte d'impôts

Si vous venez d'emménager au Luxembourg, vous demandez votre carte d'impôts au Bureau de la population. Lors d'un déménagement au Luxembourg, votre ancienne carte d'impôts reste valable mais elle doit, le cas échéant, être modifiée au nouveau bureau de la population. A l'avenir, votre carte d'impôts vous sera envoyée automatiquement tous les ans, si vous remplissez dûment et en temps voulu le formulaire de recensement de la population, distribué tous les ans vers le 15 octobre à tous les ménages.

La déclaration d'impôts

Pour toutes questions relatives à votre déclaration, vous pouvez vous adresser directement au bureau des impôts, contacter l'union des consommateurs (ULC) ou encore faire appel à un comptable de l'une des sociétés fiduciaires du pays.

Certificat de Franchise en Douane

Lorsque vous arrivez sur le territoire luxembourgeois en provenance d'un pays étranger non-européen et que vous souhaitez importer des meubles ou autre par fret aérien ou par container maritime par exemple, vous devez être en possession d'un Certificat de Franchise en Douane. Vous pouvez demander ce certificat de franchise douanière au Bureau de la population sur présentation d'une pièce d'identité valide .



Certificat de Moralité

Vous pouvez obtenir votre extrait de casier judiciaire à la **Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, Bâtiment BC (1ière étage) L-2080 Luxembourg**. Ce bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8.00 heures à 11.30 heures et de 14.00 heures à 17.00 heures. Vous pouvez joindre le bureau par téléphone en appelant le **475 981-346**. L'extrait vous est livré, si vous joignez un scanner de la copie de votre pièce d'identité à votre demande que vous adressez à **casier.judiciaire@justice.etat.lu**. L'extrait est gratuit tant qu'il est vierge. Sur présentation de votre extrait de casier judiciaire, et de votre carte d'identité ou de votre passeport et de votre Attestation d'Enregistrement, le Bureau de la population de la commune vous délivre le « Certificat de Moralité ».

Autorisation parentale

Les mineurs sortant du pays sans leurs parents mais avec leur classe, une association ou des membres de leur famille par exemple, doivent être en possession d'une autorisation parentale indiquant où et avec qui l'enfant voyage et quand il rentrera au Luxembourg. Cette autorisation vous est délivrée par le Bureau de la population. Elle n'est valable que signée par les parents du mineur et assure à la fois la sécurité des enfants et du personnel encadrant.

Etat civil

Les décès doivent être déclarés à l'Etat civil. En dehors des heures d'ouverture de la Maison communale, un employé de l'Etat civil est joignable par téléphone, en cas d'urgence, le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9.30 heures à 11.30 heures au **691 310 296**.

Pour toutes les questions relatives à votre mariage et le partenariat (PACS) à Strassen, adressez-vous également à **Mr Marc Fonck (tél: 310262-237)** au bureau de l'Etat Civil.

Naturalisation / double nationalité

Vous trouverez les réponses à toutes vos questions concernant la naturalisation, l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise ou de la double nationalité à l'Etat civil. Pour obtenir la nationalité luxembourgeoise, les intéressés doivent, au moment de leur demande, être majeurs et vivre depuis sept ans au moins sans interruption au Grand-Duché de Luxembourg. De plus, ils doivent être en possession d'une carte de séjour valable, d'un certificat de participation à des cours d'instruction civique et avoir fait preuve de connaissances suffisantes de la langue luxembourgeoise lors d'un test passé au **Centre de langues/ Institut national des langues (www.insl.lu, tél. 264 430-1, droits d'inscription au test: 75 Euros)**.

La demande d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise se fait à l'Etat civil de la commune sur présentation d'un acte de naissance, d'un curriculum vitae, d'une copie du passeport certifiée conforme à l'original, d'un certificat de moralité irréprochable depuis la majorité de tous les domiciles précédents ainsi que des attestations de participation aux cours d'instruction civique et de réussite au test de langue luxembourgeoise. Tous les documents sont ensuite envoyés au ministère de la Justice qui statue sur la demande et accorde ou non la nationalité. L'Etat civil peut également vous informer des exceptions et des régimes spéciaux quant à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.

Service de l'Intégration et de l'Egalité des Chances

Pour toutes les questions relatives à votre quotidien à Strassen, n'hésitez pas à contacter **Mme Luiza Sosna (tél: 310 262-270)**, responsable du Service de l'Intégration et de l'Egalité des Chances. Son bureau se trouve dans le bloc A, au deuxième étage. C'est avec plaisir qu'elle



vous aidera à trouver vos marques, répondra à vos questions et simplifiera tout bonnement votre intégration à Strassen. Elle essaiera de répondre à vos questions concernant les loisirs ou les formations continues par

exemple, en cherchant pour vous des informations utiles ou les coordonnées de personnes compétentes à contacter. Madame Sosna se réjouira de faire votre connaissance, même si vous habitez à Strassen depuis quelques temps déjà.

Recette communale

Mr Yves Welschbillig (tél: 310 262-212) et **Mr Marc Feider (Tél: 310 262-244)** gèrent la trésorerie fiscale, veillent à la mise en place des taxes municipales et le respect des instructions de paiements.

Si vous avez des problèmes concernant des virements ou des avertissements, vous pouvez les contacter. Pour des questions ou des réclamations quant au contenu d'une facture de la commune, nous vous prions de vous adresser aux responsables du service concerné.

Service forestier

La forêt communale est gérée par **Mr Guy Rassel**, garde forestier.

C'est à lui que vous adressez toute commande de bois de chauffage. Il peut même vous délivrer un permis pour couper vous-même votre bois. Il est joignable au **310 262 269**.



Service technique

Les employés communaux du service technique sont **Mr Claude Feipel (tél: 310 262-242)**, **Mr Luc Reisdorffer (tél: 310 262-219)**, **Mr Marc Urbing (tél: 310 262-217)**, **Mr Paul Schmidt (tél: 310 262-235)** et **Mr Christian Colombo (tél: 310 262-221)**.

Mr Claude Feipel et Mr Luc Reisdorffer gèrent les questions relatives aux infrastructures communales, ils surveillent les chantiers communaux et élaborent le Plan d'Aménagement Général (PAG) qui détermine le type des constructions et le développement urbain.

Mr Luc Reisdorffer s'occupe de plus des Plans d'Aménagement Particulier (PAP) et est responsable en partie de l'élaboration des plans.

Mr Marc Urbing quant à lui s'occupe des questions liées à la construction, modification ou rénovation des immeubles. Ce service vous renseigne sur les arrêtés communaux en vigueur, les permis de construire obligatoires et les principes juridiques importants. Il vous procure en outre les informations sur les transports publics et les diverses lignes de bus.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Mr Paul Schmidt sur les subventions octroyées pour l'installation de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement ou toutes autres demandes similaires. De plus il est responsable pour toutes les questions en rapport avec l'éclairage des rues et des immeubles communaux ainsi que des logements locatifs.

Adressez-vous à Mr Christian Colombo pour la commande de votre poubelle, l'évacuation de vos déchets encombrants et spéciaux (tels que les appareils électriques, lave-linge, TV, etc ...) et pour toutes les questions d'élimination de déchets en général. Le même service traite votre demande et le raccordement à l'eau.

Animaux domestiques / chiens

Les chiens doivent être déclarés à la Commune, **dans le mois** qui suit leur acquisition. Pour déclarer le chien, le propriétaire de l'animal doit être en possession d'un Certificat de Naissance sur lequel la race et le sexe du chien sont indiqués, de l'identifiant de la puce électronique implantée sous la peau du chiot

4 mois après sa naissance, du Carnet de Vaccination contenant toutes les vaccinations effectuées ainsi que d'une police d'assurance pour l'animal valable au Grand-Duché.

Une fois le chien déclaré, le propriétaire de l'animal reçoit les informations sur la taxe sur les chiens par courrier. La nouvelle loi sur les chiens, en vigueur depuis le 9 mai 2008, indique les obligations des propriétaires de chien. Pour plus d'informations, vous pouvez vous procurer gratuitement le règlement chez **Mr Christian Colombo (tél: 310 262-221)** au service technique.

En règle générale, tous les chiens sur le territoire de la commune de Strassen doivent avoir une puce électronique implantée sous la peau et être tenus en laisse. Les chiens des races Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier, Tosa, Rottweiler ainsi que les chiens croisés avec ces races doivent porter une muselière dans les lieux publics, et être tenus en laisse. Les chiens doivent avoir suivi un cours de dressage et être conduits par un adulte détenteur d'un certificat attestant un cours pratique de dressage. Les chiens n'ont pas le droit d'entrer ni dans les magasins d'alimentation et restaurants, ni dans les endroits publics similaires.

Toutes les réglementations et lois en vigueur concernant la détention d'animaux domestiques en général et de chiens en particulier doivent être respectées.

En cas de maladie ou de blessures de votre animal, veuillez consulter un vétérinaire agréé. Pour le cas où votre animal domestique venait à mourir et que le corps devait être enlevé, le vétérinaire saura vous aider. Il vous communique les personnes de contact, les adresses et les numéros de téléphone adéquats. Le décès du chien est à communiquer à l'Administration communale.

Vous trouverez tous les vétérinaires agréés au Luxembourg dans l'annuaire. À Strassen il existe un cabinet de vétérinaire.

Electricité, gaz, eau et TV

La société de distribution d'énergie **ENOVOS** approvisionne beaucoup de ménages de la commune en électricité. En cas de problèmes, vous pouvez contacter ENOVOS en appelant le **8006-6000**.

L'entreprise **LEO**, appartenant au groupe **ENOVOS** fournit le gaz aux ménages de Strassen qui sont raccordés au réseau. Pour plus d'informations sur ce service **LEO**, appelez le **2639-4848**. Tout citoyen de Strassen est libre de choisir les services mentionnés ci-dessus ou de chercher une offre alternative.

La société **Numericable** propose divers bouquets de chaînes de télévision par câble ; vous pouvez joindre Numericable en appelant le **2610-2301**. **La Poste (P&T)** propose également un large éventail d'émissions de télévision par le biais de votre ligne téléphonique : c'est la télévision IPTV. Pour plus d'informations sur ce service, renseignez-vous dans un bureau de poste.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau potable, adressez-vous à l'**Administration communale**. En cas de problème, appelez le **31 02 62-1** aux heures normales d'ouverture. En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre un service d'urgence au **31 02 62-222**.



Service d'Alerte

La Commune offre à ses citoyens des informations sur base d'un système d'alerte. C'est sous la rubrique « service alerte » du site de la commune que vous pouvez vous inscrire pour recevoir rapidement les informations importantes qui vous intéressent. Elles vous seront communiquées par sms, e-mail ou via message vocal sur votre portable ou votre téléphone à domicile.

Ce service est gratuit et vous informe par exemple sur les situations à risques, les évacuations locales, les catastrophes naturelles, les incidents de gaz, pétrole ou nucléaire, les problèmes d'électricité, d'eau, de trafic et bien plus encore.

Babysitting

Une fois par an la commune de Strassen organise, en collaboration avec la Croix Rouge et la Commission de la Jeunesse une formation de « Babysitter » diplômé pour les jeunes. Le site internet **www.babysitting.lu** vous communique les noms des « Babysitters », les tarifs et les informations utiles.

1.3. Les publications de la Commune

Bulletin

Une à deux fois par an, les ménages de la commune reçoivent le bulletin de Strassen. Ce bulletin contient des photos et des reportages sur la vie politique et culturelle de la commune ainsi que des articles sur les activités des associations locales. C'est une rétrospective des six à douze derniers mois qui a pour objectif de vous informer de la vie publique de notre commune et de vous inciter à y participer activement. Nous sommes fiers que notre commune soit si dynamique et nous sommes heureux de vous avoir parmi nous à Strassen.

Buet / Fiches d'informations officielles

Les résumés des réunions du conseil communal sont publiés régulièrement dans le « Buet ». Toutes les décisions et les discussions y sont reproduites à la fois en allemand et en français. Au milieu de la publication, les pages jaunes reprennent des informations actuelles importantes telles que les annonces officielles, les formulaires de demande de subventions, de commande du bois de chauffage, d'inscription à des activités de vacances scolaires, etc.



Flyer culturel

Une fois par mois tous les ménages reçoivent une circulaire reprenant les événements culturels de Strassen ; tels que concerts, expositions et représentations théâtrales. Les dates du marché hebdomadaire et les fêtes traditionnelles y sont également précisées. Les annonces dans ce « Flyer » ne sont pas uniquement des informations, mais aussi des invitations cordiales. Les organisateurs des diverses manifestations se réjouiraient d'éveiller votre intérêt et de vous recevoir comme hôte.



1.4. Politique communale

Strassen : scrutin proportionnel

Au Luxembourg, les communes élisent leurs conseillers communaux tous les 6 ans, selon deux modes d'élection différents : le scrutin proportionnel et le scrutin majoritaire. Dans les communes de moins de 3 000 habitants, les élections se font selon le scrutin majoritaire. Strassen, qui compte plus de 7000 habitants, applique donc le scrutin proportionnel.

Pour le scrutin proportionnel, la loi dispose que le nombre des conseillers à élire dépend du nombre des habitants. Lors des élections du Conseil communal en 2005, les Strassenois devaient élire 11 membres au Conseil communal, car le nombre d'habitants était inférieur à 6 000 à la date décisive. À partir de 2011, 13 conseillers seront élus.

Chaque parti politique actif dans notre commune propose une liste de 13 candidats. Les partis suivants se présentent aux élections : le Parti Chrétien-Social (CSV), Le Parti Démocratique (DP), déi Gréng (les Verts) et le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (LSAP).

Elections du Conseil communal

Le jour des élections, chaque électeur dispose de 13 voix électorales.

Il peut voter pour une des listes en noircissant le cercle au-dessus de cette liste. Ceci signifie qu'il donne ses 13 voix à un parti politique et que, lors du dépouillement, chaque candidat de ce parti obtiendra une voix.

Sinon, l'électeur peut voter pour des candidats bien précis;

il peut donner au maximum deux voix à un candidat. Il peut ainsi voter pour plusieurs candidats de différents partis politiques en leur donnant une ou deux voix jusqu'à ce qu'il ait donné ses 13 voix. Si on exprime 14 voix ou si on laisse des marques distinctives sur le bulletin de vote, celui-ci est annulé. Chacun peut cependant distribuer moins de 13 voix, ne fût-ce qu'une seule, si tel est son choix.

Les électeurs n'ont donc pas seulement le choix entre les divers partis politiques en liste, mais ils peuvent également élire, au sein d'un parti, les personnes qu'ils souhaitent voir devenir membres du Conseil communal. D'après la loi électorale luxembourgeoise, les candidats doivent figurés dans l'ordre alphabétique sur les listes électorales. L'ordre des candidats sur les listes électorales n'a donc aucune signification ; c'est l'électeur qui décide de l'ordre d'importance des candidats. Seul le nombre de voix obtenues est décisif : il détermine le rang qu'occupe le candidat au sein de son parti.

C'est la totalité des voix qu'un parti politique a remportées qui permet de décider combien de sièges le parti obtient au Conseil communal. Si un parti a obtenu un ou plusieurs sièges au Conseil communal, ce sont les candidats qui ont remporté le plus de voix sur la liste du parti qui obtiennent le mandat d'après leur rang de classement (1^{er} ; 2^{ème} ; 3^{ème} etc.).

Conseil communal

Lors de la première séance du nouveau Conseil communal les conseillers élisent le bourgmestre et ses échevins. Plus tard le Conseil communal se réunit sur invitation du collège échevinal à la Maison communale. Les séances du Conseil communal sont publiques. Les dates des séances du Conseil communal sont

communiquées sur le site internet de la commune. Les résumés des séances, de même que les informations importantes aux citoyens de la part de l'Administration communale, sont régulièrement publiés dans le bulletin de la commune, le « Buet », distribué à tous les ménages (voir point 1.3. Les publications de la commune). Toutes les informations contenues dans le « Buet » sont à la fois en allemand et en français.

Le bourgmestre

Après l'élection du bourgmestre dans la première séance du conseil communal, il est assermenté par le ministre de l'Intérieur. Dans la séance suivante du conseil communal le bourgmestre assermente les conseiller élus pour la première fois. Le bourgmestre est le premier représentant de la commune. Il donne la permission de construire par sa signature de l'acte et préside la police locale. Il dirige les séances du Conseil et est président du collège des échevins. De commun accord avec le collège des échevins il applique les décisions du conseil communal. Il doit être informé de tous les faits dans tous les domaines du travail communal et prend des décisions en se concertant avec le collège échevinal.

Collège échevinal

De même que le bourgmestre, les échevins sont assermentés par le ministre de l'intérieur. Le Collège échevinal de la commune prépare les débats et les décisions à prendre lors des prochaines séances du Conseil communal.

À Strassen, le Collège échevinal se compose de 3 personnes de la majorité. Le bourgmestre préside le Collège échevinal. Les deux échevins sont les membres du parti de la majorité ou de la coalition qui ont obtenus le plus de voix dans leur parti.

Commissions consultatives

Outre le Collège échevinal et le Conseil communal, il y a les commissions consultatives à Strassen. Certaines de ces commissions, comme la Commission Scolaire, la Commission des Loyers et la Commission de l'Intégration sont prescrits par la loi. Les commissions sont formées pour six années et sont reconduites après chaque élection communale. Le nouveau Collège échevinal propose les Commissions consultatives qui doivent le conseiller et comment elles se composent. La majorité au Conseil communal décide du domaine de compétence des commissions et élit les membres pour la durée de la période législative. Ainsi les communes du Luxembourg ont le droit de se faire conseiller par des commissions très diverses.

Ces commissions se composent non seulement de membres des divers partis politiques, mais aussi d'habitants sans étiquette de Strassen. Leur tâche consiste à débattre des problèmes qui leur sont exposés et à les évaluer, puis à faire des propositions au Conseil échevinal ou à signaler d'éventuels problèmes et risques. Chaque commission assume des tâches bien définies. Certaines commissions aident le Conseil communal à organiser des manifestations ou des soirées d'information sur divers thèmes.



La Commission de l'Intégration a pour tâche, outre la consultation du Conseil communal, la représentation des intérêts des concitoyens étrangers. N'hésitez pas à contacter cette commission, si vous avez des questions ou des problèmes ou si vous souhaitez tout simplement lui soumettre des suggestions. Conformément aux dispositions de la loi, cette commission se réunit au moins une fois par trimestre.

La Commission Scolaire est chargée de toutes les questions relatives au système scolaire. La liste de ses tâches est longue : organisation de l'école, répartition des classes, problèmes liés à la discipline ou à l'agressivité etc.

La Commission des Loyers fixe, dans le cadre de la statistique des loyers moyens au Luxembourg, les loyers des maisons et des appartements à Strassen. En cas de dissension ou de désaccord quant au loyer exigé pour un bien immeuble à Strassen, cette commission peut être contactée par les deux parties afin de fixer le loyer. Sa décision est alors contractuelle.

Parmi les commissions non statutaires, on retrouve la Commission de la Jeunesse, la Commission du 3ème Âge, la Commission de l'Égalité des Chances, la Commission de la Culture, la Commission de l'Environnement, la Commission des Sports et Associations locales, la Commission Sociale, la Commission des Finances, la Commission des Bâtisses, la Commission de la Circulation, la Commission de l'Aménagement, la Commission de la Sécurité, pour en citer quelques-unes. Vous trouvez une liste complète des commissions consultatives communale sous la rubrique : **www.strassen.lu** « Politique et administration / Commissions Consultatives ».

Elections / Droit de vote

À leur majorité, tous les citoyens Luxembourgeois sont inscrits sur les listes électorales de leur commune et sont obligés de voter, soit en allant directement aux urnes soit en votant par correspondance. Le vote est obligatoire au Luxembourg

Les citoyens vivant au Luxembourg depuis **cinq ans**, peuvent se faire inscrire sur les listes électorales luxembourgeoises. Seules les personnes inscrites sur les listes électorales ont le droit de voter. Cette inscription est alors valable pour toutes les **élections communales suivantes**. Les listes électorales sont ouvertes jusqu'à 13 semaines avant les élections. Suite à un déménagement dans le Luxembourg, un concitoyen étranger qui était inscrit sur les listes électorales de son ancienne commune sera transféré sur les listes électorales de sa nouvelle commune.

Outre les élections communales, les citoyens de l'UE vivant au Luxembourg peuvent également participer aux **élections européennes**. Là encore, une inscription préalable sur les listes électorales est nécessaire. Pour pouvoir élire les représentants Luxembourgeois au Parlement européen, il suffit d'habiter au Luxembourg depuis **2 ans** et d'avoir renoncé à son droit de vote pour les élections européennes dans son pays d'origine.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, il faut présenter une pièce d'identité valable ainsi qu'un justificatif du nombre d'années vécues au Luxembourg. L'inscription se fait au Bureau de la Population, de la commune où on vit, en signant une demande d'inscription sur les listes électorales.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Bureau de la Population de la commune.

Votez si vous remplissez les conditions requises. Participez activement à l'organisation de notre commune. Devenez un citoyen à part entière de notre communauté. Vous êtes les bienvenus ! Et n'oubliez pas : ceux qui ne votent pas laissent les autres décider à leur place.

1.5. Paroisse catholique

Il y a une paroisse catholique à Strassen. Le **prêtre, René Reuter**, habite dans la commune voisine de Bertrange.

Une lettre d'information communautaire, gratuite est à votre disposition à l'église. Ce bulletin contient toutes les informations relatives aux offices religieux.

Le prêtre René Reuter a une permanence au CentrParoissial les mercredis de 10.00 heures à 11.30 heures et les jeudis de 17.00 heures à 18.30 heures. Pendant ses heures de permanence, il est joignable par téléphone au **310 128** ou vous pouvez venir le consulter directement au Centre paroissial. En dehors de ses horaires de permanence, vous pouvez le joindre, en cas d'urgence, sur son téléphone portable au **691 319 862**.

À côté des églises chrétiennes vous trouverez d'autres cultes et religions au Luxembourg.



1.6. Fêtes traditionnelles et manifestations

Comme partout dans le monde, Strassen célèbre aussi des traditions tout au long de l'année. Certaines sont anciennes, d'autres sont fêtées depuis quelques années seulement. Toutes ensemble animent le coloris local et sont distrayantes.

« Liichtmässdag » – Saint-Blaise

En janvier, les écoliers de Strassen fabriquent avec ferveur leurs lampions pour la Saint-Blaise, le 2 février, jour où ils vont de maison en maison pour « liichten » (célébrer la lumière). Grâce à leurs lampions, ils apportent de manière symbolique de la lumière dans l'hiver sombre et demandent que Saint-Blaise vous protège. Sur le seuil de votre porte, ils vous chantent un chant traditionnel et attendent que vous leur donniez des sucreries en signe de reconnaissance. Alors ne faites pas les rabat-joie : faites-vous plaisir et faites plaisir aux enfants en écoutant leur chant et préparez quelques bonbons ou chocolats près de la porte de votre maison. Les yeux étincelant de joie des enfants vous en remercieront.

« Buergbrennen »

Le dimanche suivant carnaval est le traditionnel « Buergsonndeg ». Cette tradition très ancienne est censée chasser l'hiver et a probablement des origines celttes. Plusieurs jours auparavant, un grand nombre de volontaires érigent la « Buerg », une construction en bois en forme de croix, sur un tas de bois. La



croix, symbole du christianisme, ne fut rajoutée qu'au Moyen Âge.

Le soir du Buergsonndeg, tous les habitants de la commune, les jeunes et les moins jeunes, se retrouvent pour une retraite aux flambeaux jusqu'au Buerg. On part tous ensemble chacun muni d'un flambeau. Tous les ans, le couple qui s'est marié le plus récemment a le droit d'embraser la « Buerg ».

Pendant que la « Buerg » brûle sous la surveillance des pompiers, saucisses grillées, vin chaud et autres plaisirs gourmands accompagnent cette ambiance de fête. Un régal pour toute la famille!

Autrefois, les anciens de la commune pouvaient lire dans la fumée du feu et prédire le temps ainsi que les récoltes. Regardez bien le feu, peut-être que vous parviendrez à y voir quelque chose.

« Hämmelsmarsch »

L'association de musique de Strassen, la « Fanfare », est une association très active. À maintes occasions au cours de l'année, elle est là pour animer la fête de musique solennelle ou entraînante.

Lors de la « Petite Kermesse », le premier dimanche de mars, la Fanfare joue le « Hämmelsmarsch ».

L'origine de la kermesse remonte à la fête patronale de l'église. Chaque église est dédiée à un saint ou à un saint patron. La « Grande Kermesse » qui a lieu le premier dimanche de novembre est en l'honneur du saint patron principal ; il s'agit de Saint-Laurent à Strassen. La « Petite Kermesse » est en l'honneur de Saint-Alban, le deuxième saint patron de l'église de Strassen. Le défilé des musiciens

est appelé « Hämmelsmarsch » (cortège de moutons) car à l'origine, les moutons couraient devant la musique.

Les musiciens défilent dans la commune en jouant de la musique. Vous pouvez vous informer au préalable afin de savoir quand ils passeront dans votre rue. Ils sonnent aux portes pour demander des dons pour la Fanfare et, en fonction du montant du don, ils jouent un air de fanfare ou le « Chant de Kermesse » pour vous remercier. « La Fanfare » utilise cet argent entre autres pour acheter et entretenir les instruments de musique qui sont mis à la disposition des musiciens de la Fanfare et des écoles de musique.

« Klibberen »

Ne vous étonnez pas si vous êtes réveillés le vendredi saint et le samedi saint à 7 heures du matin par des enfants avec leurs « Klibber ».

Les « Klibber » sont des instruments de bois semblables à des crécelles, qui doivent faire du vacarme. Cette tradition très ancienne qui, jusqu'au 2ème concile du Vatican en 1963, était réservée aux garçons de la commune, commençait autrefois le jeudi saint et se terminait le dimanche de Pâques. Comme les cloches de l'église cessaient de sonner durant cette période et n'appelaient plus les fidèles à l'église, les garçons assumaient cette tâche avec leurs « Klibber ». Lors des vêpres du jeudi saint, après avoir fait le tour de l'autel en faisant résonner leurs instruments, les garçons appelaient, aux sons de leurs instruments, les croyants à la messe jusqu'à la grand-messe du dimanche de Pâques. Dans les groupes qui s'étaient formés spontanément, les garçons les plus âgés distribuaient les œufs ainsi que les dons d'argent récoltés à leur convenance. Les petits recevaient bien des œufs, mais peu d'argent!

Aujourd'hui, c'est le prêtre qui forme les groupes et indique à chacun le chemin à parcourir. La tradition des « enfants Klibber » ne dure plus que deux jours au lieu de quatre et les filles sont également les bienvenues. Les enfants assurent leur service quatre fois par jour.

Le matin du samedi saint, les enfants sonnent à toutes les portes de maison, vous chantent un chant traditionnel et vous demandent un don d'argent ainsi que des œufs de Pâques de couleur, en récompense de leur service. Ils les remettent ensuite au prêtre qui redistribue équitablement une partie des dons d'argent et les œufs à tous les « enfants Klibber » de la commune. Nous sommes fiers que cette ancienne tradition luxembourgeoise soit toujours pratiquée dans notre commune. Alors, vos enfants feront-ils eux aussi du vacarme avec leurs « Klibber » l'année prochaine? Pour que la tradition se perpétue, il faut que tous les enfants y participent.

Biennale de l'Art Contemporain de la commune de Strassen

La Biennale de l'Art contemporain a lieu tous les deux ans à Strassen et prend une part importante de notre calendrier culturel. Dans la rubrique « Culture » (point 7.1) vous trouverez plus de détails sur notre biennale et son histoire.

« Stroossen wibbelt »



Depuis quelques années la commune organise au ensemble avec la Commission des Sports et Associations locales la manifestation de sport des masses « Stroossen wibbelt ». Au printemps tout un chacun qui court, marche, walk, skate, se promène ou fait du vélo et qui a envie de participer est cordialement invité.

Fête nationale

La fête nationale au Luxembourg est le 23 juin. A l'origine, la fête nationale était célébrée le jour de l'anniversaire de la Grande-Duchesse ou du Grand-Duc en fonction. La Grande-Duchesse Charlotte était née le 23 janvier. Comme il faisait particulièrement froid pour son anniversaire, il fut décidé d'organiser les festivités le 23 juin ; cette date fut maintenue pour tous les Grands-ducs qui lui ont succédé. Les grandes festivités organisées à l'occasion du 23 juin se déroulent dans la capitale, mais Strassen aussi célèbre cette journée.

La veille du jour de la fête nationale, les représentants de la commune ainsi que toutes les associations de Strassen se rassemblent dans un cortège festif. Les associations portent leurs emblèmes et drapeaux et défilent accompagnées par la Fanfare de Strassen jusqu'à l'église où le prêtre accueille tous les participants. La « Chorale Sainte-Cécile » chante le « **Te Deum** » en l'honneur de la famille grand-ducale. Après le « Te Deum », on va tous ensemble au « Centre culturel Barblé » pour écouter le discours du bourgmestre et prendre le vin d'honneur. Les grands comme les petits sont invités à participer. Nous nous réjouissons toujours d'y rencontrer nos concitoyens étrangers pour y festoyer ensemble.

« Spill mat »

Le 23 juin de chaque année, le jour de la fête nationale luxembourgeoise, nous invitons les enfants de la commune au « Park Riedgen ». Ici le Conseil échevinal organise ensemble avec la « Commission de l'Intégration » un joyeux après-midi de jeux. Les enfants participent à des jeux traditionnels d'adresse, de compétition et d'équipe. Tout l'après-midi on saute, court, balance, jette, attrape.

Chaque année les jeux se déroulent sous un autre motif. Les costumes des animateurs, les jeux et les alentours y sont adaptés. Ainsi une ambiance nouvelle et unique est créée chaque année.



« Nuetsralley »

Fin juin, début juillet, le collège échevinal ensemble avec la Commission de la Jeunesse offre aux jeunes un rallye nocturne aux alentours du « Fräiheitsbam ». Le soir, munis de lampes de poche, les jeunes effectuent un parcours d'environ 5 km à pied. Chemin faisant, les jeunes participent à des jeux d'adresse et répondent à des questions!

Les groupes qui ont ramassé le plus de points en effectuant les jeux et en répondant aux questions gagnent un prix. D'année en année le nombre des participants augmente.

« Stroossefestival »

Tous les deux ans au mois de septembre, en alternance avec la « Biennale des Artistes » le « Stroossefestival » est organisé à Strassen. Sous la rubrique « Culture » au point 7.1 de cette brochure nous présentons ce festival in extenso. La visite est à recommander.

« Kleeschen » – Saint-Nicolas

En décembre, tous les enfants se réjouissent de « de Kleeschen » (Saint-Nicolas). Selon la tradition de Saint-Nicolas, le 6 décembre, « de Kleeschen » offre des jouets et des sucreries aux enfants Luxembourgeois. Les écoles de la Commune restent fermées.

Le dimanche précédent le 6 décembre, « de Kleeschen » passe au « Centre culturel Barblé ». Lorsque la météo le permet, il arrive en calèche au « Centre Barblé » où il est chaleureusement accueilli par le Bourgmestre et les membres du Conseil communal. Les enfants de la commune présentent les saynètes qu'ils ont préparées auparavant et chantent des « Niklosligger ». « De Kleeschen », accompagné du « Housecker » (le père fouettard), salue les enfants un à un et leur remet un sachet rempli de friandises.

A l'origine, « Housecker » devait rappeler à l'ordre les « vilains » enfants. On dit qu'après la Seconde Guerre mondiale, il mettait les garçons particulièrement insolents dans son sac et les emmenait avec lui ; certains ont même reçu des coups de verge. Mais n'ayez pas peur, ce temps-là est révolu et tous les enfants de la Commune sont les bienvenus.

Marché de Noël

Depuis quelques années, il y a un marché de Noël à Strassen, le 2ème dimanche de l'Avent. Des petites huttes en bois sont installées sur la place à côté de la Maison communale. Ça y sent bon le vin chaud, le pop-corn, les saucisses grillées et la raclette. La Fanfare joue de la musique, les enfants de la chorale « Hueflachspatzen » chantent. Vous pouvez acheter entre autres des décorations de Noël ou faire un agréable tour sur le marché

en profitant de l'ambiance de Noël. Alors, ça vous tente ? Pour que le marché de Noël soit réussi, il est nécessaire que les associations locales fassent preuve d'une grande initiative : ce sont elles qui se chargent de proposer un vaste choix et de faire en sorte que les visiteurs passent un agréable moment sur le marché.



Marché bimensuel

Il y a un marché tous les 2èmes et 4èmes vendredis d'un mois, entre 16.00 heures et 19.00 heures, sur le parking devant le Centre Barblé.

Sur ce marché, vous trouverez des produits régionaux, des fruits, des légumes, de la viande, du poisson ainsi que des pâtisseries de production conventionnelle et biologique. Mais le marché est avant tout un lieu de rencontre pour les Strassenois. Différents clubs de la commune se relaient pour

assurer le service des boissons „Um Märtchen“. C'est une bonne occasion pour parler avec les voisins et pour rencontrer des amis ou des connaissances. On s'échange les dernières nouvelles et le week-end commence dans la bonne humeur.

Maart
zu Stroossen



1.7. Bons rapports de voisinage

Si vous habitez dans un immeuble, renseignez-vous afin de savoir comment les tâches à effectuer dans votre immeuble sont réparties et quelle contribution on attend de vous.

Déneigement

Les habitants d'une maison individuelle, qu'ils soient locataires ou propriétaires, doivent nettoyer en hiver le trottoir devant leur maison, c'est-à-dire le déneiger et le débarrasser du verglas. Les routes, les rues et les chemins sont nettoyés par la Commune. Au cas où un piéton se blesserait devant votre maison parce que vous avez manqué à cette obligation, il peut vous en rendre légalement responsable. Chacun est certes tenu de s'habiller et de se déplacer en fonction de la météo, mais une couche de neige ou de verglas qui ne permet plus d'utiliser le trottoir doit être nettoyé. Le sel de déneigement permet de remédier au verglas et de réduire ainsi les risques de dérapage. Vous pouvez l'acheter dans les supermarchés, les grandes surfaces de bricolage et dans certaines stations-service.

Tonte de la pelouse / jardinage

En été, vous devez tondre la pelouse autour de votre maison. C'est à vous de décider à quel intervalle vous souhaitez le faire. Si une surface de pelouse n'est pas tondue suffisamment souvent et que la mauvaise herbe foisonne et empiète sur les jardins voisins ou dérange les voisins, vous êtes obligés de tondre votre pelouse. Dans le pire des cas, les voisins ou la commune peuvent porter plainte. Veuillez cependant tenir compte du fait qu'il est

interdit de tondre la pelouse le dimanche et les jours fériés. De même, vous devriez renoncer à tous travaux bruyants à l'extérieur de votre maison pendant la pause de midi. Respectez vos voisins.

Collecte des ordures

Pour pouvoir être collectés, les poubelles ainsi que les sacs poubelle doivent être déposés au bord de la route. Afin de ne pas manquer le passage des éboueurs, il est conseillé de sortir les poubelles la veille au soir, mais pas plusieurs jours auparavant. Une fois les poubelles vidées, elles doivent être rentrées dans le courant de la journée. Les poubelles, vides ou pleines ainsi que les bacs, ne doivent pas, dans la mesure du possible, représenter de danger ni pour les piétons ni pour le trafic. Pour plus d'informations sur la collecte des ordures ménagères, se référer au chapitre 4.

Plus de 90 nations différentes sont comptées à Strassen. Chacun se tient à son propre rythme de vie et à son propre savoir-vivre typique de sa propre culture. Les malentendus sont donc possibles. La tolérance et la compréhension, mais surtout la curiosité et la franchise forment la base de l'entente qui est une énorme chance pour la convivialité à Strassen au profit de chaque citoyen.

2. Police, ambulances, pompiers

Numéros d'urgence

Au Luxembourg, le numéro d'urgence de la police est le **113**.

Le numéro d'urgence des pompiers ou des ambulances est le **112**.

Police



L'immeuble au 120 A de la route d'Arlon héberge la brigade de police de Strassen. Le poste de police est ouvert pour vous du lundi au vendredi de 8.00 à 10.00 et de 16.00 à 18.00 heures. Vous pouvez joindre le bureau au **244 352-00**.

Le poste de police de Capellen est à la disposition des habitants de Strassen 24 heures sur 24. Il est joignable par téléphone à tout moment, même en dehors des horaires d'ouverture du poste de police local, au 4997-3500, en cas de besoin de l'intervention de la police, après un cambriolage ou un accident par exemple.

En cas d'urgence, veuillez appeler les numéros d'urgence: le 112 ou le 113.

Médecins et pharmacies de garde

En cas d'urgence, les pharmacies et les hôpitaux de garde sont indiqués dans les journaux quotidiens.

Vous pouvez également obtenir ces informations à tout moment en appelant le « Postinfotel » au **9007 1234**. En outre, ce service peut vous donner diverses informations comme la météo si vous appuyez sur la touche **01** et l'état des routes si vous appuyez sur la touche 7 de votre téléphone. Tapez **31** sur le clavier de votre téléphone pour connaître les pharmacies de garde et **32** pour les hôpitaux de garde. Appelez ce service afin de le découvrir, cela en vaut vraiment la peine. Vous trouverez de plus amples informations sur ce service dans les premières pages de votre annuaire. Notez cependant que cette offre n'est pas gratuite.

3. Soins médicaux et assistance sociale

Assurance maladie

Au Luxembourg, l'assurance maladie est obligatoire pour tous les habitants. Les cotisations de l'assurance maladie sont réparties à parts égales entre l'employeur et l'employé. Les étrangers qui viennent vivre au Luxembourg, mais qui n'y travaillent pas, par exemple les rentiers ou les retraités, doivent apporter la preuve qu'ils ont une assurance maladie afin d'obtenir un permis de séjour. Les personnes qui sont sans cesse en transit peuvent choisir une assurance maladie spéciale valable dans plusieurs pays. Il y a également des régimes spéciaux pour les salariés ayant un statut fiscal de non-résident. Ils sont exonérés, au cas par cas, des cotisations au système luxembourgeois de sécurité sociale et sont assurés par leur employeur.

Assurance maladie pour les membres de la famille

Tous les membres de votre famille qui sont à votre charge, y compris vos enfants jusqu'à 27 ans, étudiants à plein temps ou au chômage, sont automatiquement assurés avec vous. Ils jouissent des mêmes prestations que l'assuré.

Visites médicales

Le système de santé luxembourgeois repose sur le principe du remboursement. Après une visite médicale, transmettez l'ordonnance réglée à votre caisse d'assurance maladie. Elle vous rembourse alors vos dépenses en fonction des pourcentages appliqués. Pour connaître le pourcentage des frais médicaux qui vous sera remboursé, veuillez vous

adresser à votre assurance maladie. Il existe quatre catégories d'ordonnances dont les remboursements peuvent aller de 0% à 100%. Les soins dentaires et ophtalmologiques sont également inclus dans l'assurance, mais renseignez-vous auparavant afin de savoir quels soins nécessitent une autorisation préalable. Les soins d'urgence reçus à l'étranger sont habituellement remboursés aux mêmes pourcentages que les soins reçus au Luxembourg. Les notes de médecins comprenant des dépassements d'honoraire ou des soins non remboursables ne seront pas remboursées ou seulement en partie, en fonction des tarifs conventionnels en vigueur. Si vous avez des questions concernant les tarifs actuels des caisses d'assurance maladie, les soins remboursables ou les différents pourcentages appliqués, veuillez vous adresser à votre caisse d'assurance maladie.

Assurance maladie complémentaire privée

Beaucoup de Luxembourgeois souscrivent une assurance complémentaire facultative auprès d'une assurance maladie à but non lucratif ou d'une mutuelle. Certains employeurs proposent une assurance complémentaire à des conditions avantageuses en tant que rémunération particulière. Ces assurances remboursent les coûts dépassant les tarifs conventionnels. Parmi ces assurances maladie complémentaires, beaucoup proposent également des prestations supplémentaires telles qu'une chambre individuelle à l'hôpital, le remboursement des lunettes et des lentilles de contact, des soins dentaires ainsi que des soins médicaux hors du Luxembourg. Les prix de ces assurances complémentaires varient en fonction de la couverture choisie et de l'assuré. Elles ne couvrent qu'une seule personne, ce qui signifie qu'elles doivent être conclues pour chaque membre de la famille et que chaque membre de la famille doit cotiser.

Médecins à Strassen

Plusieurs médecins ont leur cabinet à Strassen. L'Administration communale a établi une liste de tous les médecins, psychologues, physiothérapeutes et des autres personnes actives dans le domaine de la santé. Cette liste mentionne les adresses, numéros de téléphone et heures d'ouverture des cabinets. Vous pouvez consulter cette liste sur le site internet **www.strassen.lu** sous la rubrique „Adresses utiles“. En cas de besoin l'Administration communale vous remet cette liste en main propre. Adressez-vous à **Mme Luiza Sosna ; Tél : 310 262 – 270.**

Centre médical



Le Centre médical est un établissement de la commune où sont regroupés plusieurs médecins et thérapeutes ainsi qu'un laboratoire d'analyses. Ce centre est situé au **239, route d'Arlon.**

Maison médicale

Les Maisons médicales sont des maisons de soins où on peut avoir des consultations en dehors des heures normales d'ouverture du cabinet du médecin de la famille. On les trouve aux adresses suivantes : 59, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg / 70, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch/Alzette et 110, Avenue Lucien Salentiny, L-9080 Ettelbruck. Les Maisons médicales sont ouvertes du lundi au vendredi de

20.00 heures à 7.00 heures, les samedis, dimanches et jours fériés de 8.00 heures à 7.00 heures du lendemain matin. Des brochures sur le sujet sont entreposées à la Maison communale. Elles vous renseignent sur les soins et les maladies traités par les Maisons médicales.

Consultation nourrissons

La consultation nourrissons du « Centre médico-social » a lieu les premier et troisième mercredis du mois à dans le bâtiment „Ben Heyart“ entre 9:00 et 11:30 heures. Vous pouvez, sans rendez-vous, faire ausculter gratuitement vos enfants jusqu'à 4 ans. Un pédiatre ainsi que l'assistante sociale pèsent et mesurent les enfants, auscultent leur cœur et leurs poumons et répondent aux questions des parents concernant entre autres l'alimentation et le comportement du sommeil. Sur le site **www.ligue.lu/fr/activites/nourrissons** vous trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que les jours et heures de rendez-vous.

« Krank Kanner doheem »

« Krank Kanner doheem » accueille des écoliers malades qui ne peuvent pas être gardés par leurs parents en raison de leur activité professionnelle. En appelant le **480 779**, vous trouverez de l'aide ou quelqu'un qui pourra garder votre enfant chez vous pendant votre absence. L'« **Initiativ Liewensufank** », dans la rue de Contern à Itzig, propose un service similaire pour les tout-petits ou pour les femmes enceintes. Pour plus d'informations, appelez le **360 598** ou consultez le site Internet **www.liewensufank.lu**.

Prestations familiales

L'état luxembourgeois vous propose de nombreuses prestations pré- et postnatales. Vous pouvez avoir une prime de naissance et de maternité ainsi qu'un congé parental et enfin une allocation familiale qui dépend du nombre d'enfants de la famille. La **Caisse Nationale des Prestations Familiales** du Grand-Duché de Luxembourg est l'adresse qui traite vos requêtes et répond à vos questions. Vous trouverez l'adresse internet sous **www.cnpf.lu**. Les textes sont en français. Une brochure en langue allemande vous renseigne sous le contact suivant, **www.cnpf.lu/Brochure/BROCHURE%20F.pdf** de toutes les primes, les conditions et les formalités qu'il faut remplir pour votre requête. Cette brochure peut être retirée sous forme écrite au siège de la **CNPF 34, av. de la Porte Neuve L- 2227 Luxembourg**.

« Help / Hellef Doheem »

En cas de besoin d'aide à domicile pour adultes, en raison d'une maladie ou suite à un séjour à l'hôpital, vous pouvez vous adresser à l'organisation « **Help** ». Help est un service de la Croix-Rouge. Pour plus d'informations, appelez le **26 70 26**. Le service « **Hellef Doheem** » propose également de l'aide et des soins à domicile. Hellef Doheem est un service d'aide de la Caritas que vous pouvez joindre en appelant le **263 176-1**.

« Seechomes »

«Seechomes» (fourmis travailleuses) est un programme d'embauche créé par plusieurs communes pour jeunes chômeurs. Ce service de proximité auquel ont droit les personnes de la commune de plus de 60 ans, les handicapés ou les personnes ayant de temps en temps be-

soin d'aide en raison de leur maladie. Sont proposés:

- des travaux domestiques tels que réparer les volets roulants, remplacer les serrures,
- des travaux sanitaires tels que remédier aux fuites de robinet ou déboucher les écoulements,
- du jardinage, comme tondre la pelouse, tailler les haies, retourner la terre,
- des travaux saisonniers tels que déneiger, balayer les feuilles mortes,
- des travaux de rénovation tels que peindre et poser du papier peint.

D'autres tâches effectuées sont : l'entretien des sépultures ainsi que diverses aides telles que porter les courses ou même des aides ménagères. Pour savoir si vous avez droit à ces services, et dans quelle mesure, renseignez-vous en appelant le **261 035 19**.

« Repas sur Roues »

« **Repas sur Roues** » est un service de livraison à domicile de plats cuisinés pour les personnes malades ou âgées. Pour plus de détails sur ce service, renseignez-vous auprès de **l'Administration communale** en appelant le **310 262-1**.

Coûts des prestations sociales

Les prestations sociales mentionnées ci-dessus sont payantes. Les prix et tarifs de ces prestations dépendent souvent de la situation sociale et financière des bénéficiaires. Pour plus d'informations sur les coûts de ces prestations, renseignez-vous en appelant les numéros indiqués ci-dessus.

Centre résidentiel et d'Accueil pour Personnes âgées « Riedgen »



Le Centre résidentiel « Riedgen », situé **30A rue Henri Dunant**, propose des logements pour personnes âgées. Ce grand complexe leur permet de vivre en toute sécurité dans des appartements modernes, fonctionnels, mais aussi très confortables, avec vue sur le parc de la résidence. Il y a une liste d'attente à l'Administration communale pour emménager dans ces appartements. Pour plus d'informations sur ces logements, adressez-vous à **Mme Josiane Klose (tél: 310262-213)** ou contactez directement le Centre résidentiel « Riedgen » en appelant le **263 155-1**.

Allocation de vie chère

La commune accorde une aide financière annuelle aux ménages à faible revenu. Vous pouvez déposer votre demande de complément de subsistance auprès du Bureau de la Population. Tous les ans, une circulaire de la commune indique les délais et les conditions requises pour pouvoir déposer sa demande.

Assistance sociale

Les personnes en difficulté économique peuvent s'adresser à l'Office social. À Strassen, une assistante sociale, **Madame Tamara Maia Romao** peut vous apporter son aide. Elle travaille en coopération avec la commune, la Croix-Rouge et des organismes publics. Son bureau se situe au Centre Barblé, **203, route d'Arlon**, elle est joignable au **310 262-477**. Elle vous donnera des conseils sur les diverses aides dont vous pourriez bénéficier et vous aidera à en faire la demande. Les informations relatives aux heures d'ouvertures se trouvent sur le site **www.strassen.lu** ou à la réception de la Commune.

4. Elimination des déchets

Calendrier écologique du Sidor



Tous les ans, pour la nouvelle année, le calendrier écologique du Sidor est distribué à tous les ménages de la commune. Toutes les dates de collecte des différents types de déchets sont indiquées sur le calendrier.

Déchets ménagers

En règle générale, la collecte des déchets ménagers a lieu tous les mardis. En cas de changements de date, en raison de jours fériés par exemple, les nouvelles dates de collecte sont indiquées sur le calendrier écologique du Sidor. Les ordures ménagères doivent être jetées dans les poubelles grises. Ces poubelles doivent être sorties la veille au soir de la collecte et placées sur le trottoir devant la maison ou au bord de la route. Elles doivent être fermées, leur couvercle ne doit pas être levé et rien ne doit dépasser. Les sacs, cartons ou bacs posés à côté de la poubelle grise ne seront pas collectés. Les poubelles qui débordent et qui, par conséquent, ne peuvent plus être fermées, ne seront pas vidées. Si, exceptionnellement, vous avez plus de déchets

que d'habitude et qu'ils ne rentrent pas tous dans la poubelle grise, vous pouvez acheter des sacs poubelle gris à l'accueil de l'Administration communale. Le coût de la collecte est inclus dans le prix des sacs. Ces sacs poubelle spéciaux sont collectés le jour de la vidange des poubelles grises. La Commune met les poubelles grises à la disposition de tous les ménages ; vous pouvez les demander à **Mr Colombo** du service technique (**tél: 310 262-221**). Pour ce qui est du prix mensuel de la vidange des poubelles facturé par la Commune, veuillez vous adresser aussi à Monsieur Colombo.

Papiers

Les papiers et cartons doivent être jetés dans les poubelles bleues qui sont vidées le troisième lundi du mois. Vous pouvez demander ces poubelles comme toutes les autres à Mr Colombo du service technique qui vous les remettra contre le paiement d'une redevance. La vidange des poubelles bleues est gratuite. Seuls les papiers et cartons peuvent être jetés dans les poubelles bleues. Les sacs en plastique dans lesquels les papiers ont été accumulés à la maison ne peuvent pas être jetés dans la poubelle bleue. De même, les classeurs, chemises, photos, boîtes de lait, trombones et agrafes ainsi que les agrafeuses en métal, plastique, bois ou autres matériaux ne peuvent pas être jetés dans les poubelles bleues. Cela empêche le recyclage ou le rend, pour le moins, plus difficile et onéreux.

Déchets organiques

Les déchets de jardin tels que les petites branches coupées, les déchets de tonte, les feuilles mortes mais aussi les peaux de légumes et de fruits ainsi que les fleurs et plantes fanées peuvent être jetés dans les poubelles vertes. Sont aussi éliminés de façon écologique : les restes de repas, tels que

pain, coquilles d'œuf, poisson, viande, sachets de thé, marc de café. Par contre il ne faut pas jeter de terre ou de morceaux de bois trop gros dans la poubelle verte. Ces déchets ne pouvant être fermentés sont exclus du traitement. La Commune met ces poubelles d'une contenance de 120 ou 240 L à la disposition des ménages de Strassen, contre le paiement d'une redevance unique. La vidange des poubelles vertes a lieu gratuitement tous les lundis, sauf quelques exceptions en hiver.

Le 3ème lundi de chaque mois les branches d'un diamètre maximal de 10 cm qui ne peuvent être éliminés par la poubelle verte sont ramassées si leur longueur n'excède pas 1m50 et si elles sont déposées en fardeaux à côté de la poubelle verte. Vous êtes priés d'annoncer à la réception de la commune (**tél: 310 262-1 ou reception@strassen.lu**) trois jours ouvrables à l'avance que vous voulez profiter de ce service.

Celui qui ne veut pas attendre la collecte communale peut porter les déchets organiques à l'usine de méthane de Kehlen située entre Kopstal et Quatre Vents. L'usine est ouverte du 1er avril au 31 octobre du lundi au samedi entre 8.30 heures et 11.45 heures et de 13.15 heures à 16.30 heures. Une quantité minimale de 100 L d'herbe, feuillage, plantes du jardin, mauvaises herbes ou mousse est requise contre une redevance de 3 Euros par livraison.

Vous pouvez aussi porter vos déchets organiques au « Centre de recyclage » de la commune de Luxembourg, rue du Stade du lundi au samedi entre 7.00 heures et 19.30 heures. On ne demande pas de quantité minimale ni de redevance.

La manière la plus écologique et la plus économique d'éliminer et de recycler les déchets est évidemment le

compostage dans votre propre jardin. Vous gagnez les coûts du transport, améliorez votre terre et épargnez souvent l'argent pour les engrais.

Collecte des sapins de Noël

Les sapins de Noël, dépourvus de toute décoration, sont collectés un dimanche au début du mois de janvier. Pour connaître la date exacte de la collecte, veuillez vous référer au calendrier écologique. Les sapins ne doivent avoir ni décorations de Noël ni guirlandes électriques, et doivent être déposés à temps au bord de la route. Seuls les vrais sapins de Noël sont collectés ; les sapins artificiels en plastique ou autres matériaux ne sont pas collectés.

Recyclage / Valorlux

La Commune de Strassen participe aux collectes Valorlux des déchets ménagers recyclables. L'Administration communale distribue gratuitement les sacs poubelle Valorlux ainsi que de la documentation sur ce service. Tous les emballages de type TetraPak propres, les boîtes de conserve, les boîtes en métal à ouverture facile ainsi que les bouteilles en plastique peuvent être jetés dans ces sacs. Des informations plus précises concernant les emballages pouvant être recyclés par ce système figurent dans le guide du tri de Valorlux, disponible à la Commune.

Pour être collectés, les sacs bleus doivent être déposés, bien fermés, au bord de la route de sorte qu'ils ne puissent pas s'envoler à cause du vent. La collecte a lieu gratuitement le jeudi toutes les deux semaines.



Verre

La collecte des verres est également gratuite. La Commune met à la disposition des habitants de Strassen des bacs verts dans lesquels les verres ainsi que les bouteilles vides et propres peuvent être jetés. Les récipients en verre de toute sorte, si possible sans fermeture en plastique ou en métal, sont collectés le premier vendredi du mois. Les objets en céramique, faïence ou porcelaine ne peuvent pas être jetés dans ces bacs.

Collecte de vieux vêtements

Une collecte de vieux vêtements a lieu deux fois par an à Strassen. Quelques jours auparavant, des sacs en plastique spéciaux sont distribués à tous les ménages ainsi qu'une fiche informative précisant quels vêtements et textiles seront collectés et quand le sac doit être déposé, bien fermé, au bord de la route pour la collecte.

Déchets toxiques / SuperDrecksKëscht



«SuperDrecksKëscht», c'est ainsi que s'appelle le centre de collecte des déchets toxiques qui passe tous les trois mois à Strassen. Il s'arrête à la rue Feyder à proximité des places de stationnement. Les batteries et huiles usagées, les peintures, les laques, les aérosols, les produits phytosanitaires, chimiques et cosmétiques, les médicaments périmés, les vieux CDs et DVDs, les ampoules grillées, les piles, les petits appareils électriques ainsi que les grille-pain, sèche-cheveux ou lecteurs de CDs défectueux par exemple peuvent y être jetés dans le respect de l'environnement. Des brochures contenant des informations précises sur ce qui peut être collecté par la SuperDrecksKëscht ainsi que des conseils

pratiques comme par exemple, comment éviter les déchets toxiques, sont disponibles à la Commune. Les dates et l'endroit précis où le centre de collecte s'arrête à Strassen sont également indiqués dans le calendrier écologique. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de la Commune.

Déchets encombrants

À Strassen, la collecte des déchets encombrants a lieu le premier mardi du mois. Il faut cependant en faire la demande et indiquer, au moins 7 jours à l'avance, à la réception de la Commune ce dont vous souhaitez vous débarrasser.

Si vous souhaitez jeter des gros appareils électroménagers ou des appareils électroniques tels que des ordinateurs, veuillez vous adresser à **Mr Colombo** du service technique, compétent en la matière, au numéro suivant: **310 262-221**

Élimination des déchets

Si vous avez des questions concernant l'élimination des déchets à Strassen, veuillez vous adresser Mr Colombo au Service technique de la Commune ou aux employés à l'accueil de l'Administration communale.

Centre de recyclage

Les habitants de la commune de Strassen peuvent porter leurs déchets au centre de recyclage de la ville de Luxembourg. Ce centre de la **rue du Stade** offre la possibilité à nos résidents d'éliminer les déchets recyclables, mais aussi ceux nuisibles à l'environnement et ainsi adopter une attitude écologique et responsable. Il est ouvert du lundi au samedi de 7h00 à 19h30. Vous pouvez également contacter le centre via téléphone au numéro **479 636 40** ou par e-mail à **hygiene@vdl.lu**



5. Trafic

5.1. Circulation en voiture

Stationnement résidentiel



Le stationnement résidentiel est en vigueur sur tout le territoire de la commune de Strassen. Les véhicules n'ayant pas de vignette de stationnement résidentiel peuvent, grâce au disque bleu, stationner gratuitement deux à quatre heures en fonction des durées maximales de stationnement indiquées sur les panneaux. Les heures suivantes (2, 3 ou 4 heures au maximum seront alors payantes). Les résidents possédants une vignette de stationnement résidentiel sont autorisés à stationner un maximum de 48 heures au

même endroit selon le règlement en vigueur (sauf pour les zones oranges et rouges).

Pour obtenir une vignette de stationnement, le propriétaire du véhicule doit résider dans la commune et son véhicule doit être immatriculé au Luxembourg. Il est possible également d'obtenir une vignette pour votre véhicule de fonction tant que l'utilisateur s'en sert aussi à des fins privées.

Changement d'immatriculation du véhicule

Pour les véhicules immatriculés à l'étranger, la demande d'un numéro d'immatriculation luxembourgeois se fait dans les 6 premiers mois auprès de la **SNCT** (Société Nationale de Contrôle Technique) à Sandweiler (**11, rue de Luxembourg, L-5230 Sandweiler - www.snct.lu**).

Pour cela vous aurez besoin de fournir une copie de votre certificat de résidence que vous obtiendrez au bureau de la population de la Commune. La SNCT vous indiquera également où vous pouvez obtenir votre nouvelle plaque d'immatriculation. Vous devez ensuite souscrire une assurance automobile pour le véhicule avec son nouveau numéro d'immatriculation auprès d'une compagnie d'assurance luxembourgeoise. La prochaine étape est le Centre Douanier (**Croix de Gasperich P&R Sud, L - 1350 Luxembourg**); c'est là que votre véhicule peut être importé.

En fonction de l'âge du véhicule, il ne s'agit que d'une formalité et cela n'entraîne aucune taxe douanière; cependant, des frais de dossier doivent être réglés. Les anciens papiers du véhicule sont confisqués puis remplacés par les nouveaux papiers luxembourgeois. Une fois que le véhicule est importé et assuré au Luxembourg, il doit être soumis au contrôle technique à la SNCT à Sandweiler. Si le contrôle technique se passe sans aucun problème, les voitures d'occasion obtiennent une immatriculation de 12 mois.

Si vous le souhaitez, vous trouverez dans l'annuaire professionnel des prestataires de services qui se chargent de ces démarches à votre place.

Enregistrement de permis de conduire

Les permis de conduire des états membres de l'UE sont homologués par les administrations du Grand-Duché de Luxembourg. Depuis le 30 juin 1995 un échange du permis contre un permis luxembourgeois n'est plus nécessaire.

Il est cependant recommandable de faire enregistrer le permis de conduire allemand au Luxembourg pour accélérer la remise éventuelle d'un nouveau permis. Lors de la perte ou du vol du permis d'étrangers résident au Luxembourg, les autorités luxembourgeoises vous délivreront un document de rechange. Adressez-vous à la *Société nationale de contrôle technique - SNCT*).

Pour acquérir un nouveau permis de conduire vous devez prouver que vous étiez en possession d'un permis valable. Dès que votre permis est enregistré un document de rechange vous est livré sans problème. Si votre permis n'est pas enregistré au Luxembourg, adressez-vous à votre ambassade ou consulat pour connaître le service de votre pays d'origine qui pourra vous délivrer une attestation. Cette procédure peut durer quelque temps au cours duquel vous ne pouvez pas utiliser votre voiture.

Vous trouverez de plus amples informations à la page internet de **www.guichet.public.lu** sous la rubrique transport et trafic.

Vignettes de stationnement

La Commune de Strassen délivre gratuitement jusqu'à deux vignettes de stationnement par ménage sur lesquelles figure la plaque d'immatriculation du véhicule autorisé à stationner. Une vignette est valide pour une période d'un an. Elle est renouvelée automatiquement et envoyée par la poste. Une vignette supplémentaire pourra être délivrée

moyennant un coût de 100 EUR pour 6 mois ou 200 EUR pour un an. Par contre, cette dernière ne sera pas renouvelée automatiquement. La demande d'une nouvelle vignette se fera après expiration de l'ancienne. Si nécessaire, la plaque d'immatriculation d'un deuxième véhicule peut être inscrite sur chaque vignette. Dans ce cas, seul le véhicule sur lequel la vignette est apposée est autorisé à stationner pour une durée illimitée sur le territoire de la commune de Strassen. Outre la vignette décrite ci-dessus, il existe également la vignette visiteur, délivrée une fois par an et par ménage, pour une durée minimale de 1 semaine et une durée maximale de 3 mois.

Il existe aussi une vignette temporaire, délivrée pour une période de 6 mois pour les véhicules immatriculés au Luxembourg ou à l'étranger et dont le propriétaire réside dans la commune.

Si vous avez des questions concernant les vignettes de stationnement, veuillez vous adresser au « Service circulation / parking ». **Mr Eckardt (tél : 310 262-238)** et **Mr Eicher (tél : 310 262-220)** se feront un plaisir d'y répondre pendant les heures de bureaux.



Zones de stationnement

Un plan sur lequel les différentes zones de stationnement sont représentées est à votre disposition à l'Administration communale. Faites attention aux zones oranges (Kiss & Go) et aux zones rouges car même les titulaires de la vignette de stationnement ne sont autorisés à y stationner que 60 minutes. Après ce délai, l'utilisateur doit apposer visiblement un disque de stationnement.

De plus, il y a les zones de stationnement jaunes que la commune de Strassen et la ville de Luxembourg se partagent. Dans ces zones, les personnes non autorisées à stationner doivent prendre un ticket à l'horodateur pour un stationnement d'une durée maximale de 3 heures. Les titulaires de la vignette de stationnement de Strassen sont également autorisés à stationner gratuitement dans ces zones (sans limitation du temps). Pour ce qui est des autres particularités des zones de stationnement, veuillez vous référer aux informations indiquées sur le plan des zones de stationnement.

Zone 30

En 2009, une zone 30 a été mise en place sur le territoire de la commune de Strassen. Dans toutes les rues de la commune ainsi que dans toutes les zones résidentielles, la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h. Des panneaux de signalisation vous indiquent l'entrée et la sortie de la zone 30. Outre la limitation de vitesse, il y a un grand nombre de particularités liées à une zone 30 qui doivent être respectées. Des brochures informatives sont à votre disposition à l'Administration communale.

Shared space / Zone de rencontre / Zone 20

Dans la rue des Romains, devant les bâtiments de l'Administration communale une « zone de rencontre » a été créée. Dans cette zone, les piétons et les voitures se partagent le même espace. Les véhicules et les piétons y ont des droits égaux. La vitesse des voitures est limitée à 20 km/h et le parking n'est autorisé que dans la zone indiquée (zone orange kiss & go).



5.2. Transports publics

Bus@Stroossen

La commune de Strassen propose à ses habitants le service « Bus@Stroossen ». Il s'agit d'un concept moderne de transport de personnes dans le transport public urbain et suburbain. Sur demande, le bus vous prend devant chez vous et vous dépose là où vous le souhaitez sur le territoire de la commune de Strassen. Vous pouvez profiter du service Bus@Stroossen en appelant le **8002 14 14**. Un trajet coûte 2 euros ; les titulaires d'un ticket RGTR valable paient 1 euro seulement. Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte voyagent gratuitement, de même que les titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte Jumbo.



Ligne de bus 8

La ligne 8 des transports en commun de la ville de Luxembourg relie Strassen à tous les points névralgiques de la capitale. Les horaires actuels de cette ligne ainsi que les arrêts de bus desservis sont disponibles à la Maison communale ou aux adresses Internet suivantes: **www.autobus.lu** et **www.vdl.lu**.

Ligne de bus 222

Cette ligne de bus de la Société nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL) permet d'aller directement de Strassen à la capitale, Luxembourg. Cette ligne dessert plusieurs arrêts de bus sur la route d'Arlon, le Centre Hospitalier, la gare routière Aldringen et va jusqu'aux cinémas et aux magasins du Kirchberg.

Ligne de bus J2

Cette ligne de bus relie le Reckenthal au centre-ville de la capitale et à la gare.

De Bus Bartreng / Stroossen

La commune de Strassen exploite conjointement avec la commune voisine Bertrange une ligne de bus. Ce service est gratuit et relie le centre commercial « la Belle Etoile » à la gare de Bertrange et à la zone d'activités de « Bourmicht ». Les horaires de cette ligne ainsi que les arrêts de bus desservis sont disponibles à l'adresse internet de la commune de Strassen: www.strassen.lu. Les horaires de bus sont également à votre disposition à l'Administration communale.



Late Night Bus 222

Le « Late Night Bus 222 » est un bus de nuit pour tous ceux qui souhaitent explorer la capitale de nuit. C'est un service gratuit des communes de Steinfort, Koerich, Mamer et Strassen. Tout au long de l'année, cette ligne vous permet, dans la nuit de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, de rentrer chez vous, après une sortie au cinéma ou au restaurant dans la ville, sans que vous n'ayez à prendre votre voiture. C'est un service pour les jeunes de la Commune et pour tous ceux qui préfèrent aller faire la fête sans prendre la voiture. Les horaires exacts des bus sont indiqués sur le site internet de la Commune ou sur les dépliants à votre disposition à l'Administration communale.

Late-Night-Bus «Nuetsail» »

Au cas où le Late Night Bus 222 ne correspondrait pas à vos besoins, la commune de Strassen vous propose, conjointement avec la commune de Bertrange, le bus de nuit gratuit Late-Night-Bus « Nuetsail ». Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant cette offre sur le site Internet de la commune et, naturellement, à la Maison communale.

Night Rider

Le « Night Rider » est un bus de nuit que vous pouvez utiliser à votre convenance le week-end, dans la nuit de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, entre 18.00 heures et 5.00 heures. Il vient vous chercher à l'adresse que vous souhaitez dans le Grand-Duché et vous ramène où vous le voulez dans le Grand-Duché. Un aller simple coûte 12 euros, un aller-retour coûte 18 euros. Vous pouvez réserver le Night Rider en semaine à partir de 8.00 heures en appelant le **8002-1010**. Il vous emmène en

toute simplicité et en toute confiance à votre destination. Pour plus d'informations sur ce service, veuillez consulter le site Internet www.nightrider.lu.

Novabus

Le service Novabus s'adresse aux personnes à mobilité réduite. Cela concerne les citoyens avec un handicap moteur, une déficience visuelle ou auditive, mais aussi intellectuelle. L'utilisation du Novabus peut faciliter les échanges et la communication dans notre société. Le bus peut être utilisé pour se rendre au travail, chez le médecin, dans les commerces et aux diverses activités à travers le Grand-Duché. Le service fonctionne du lundi au vendredi entre 7h00 et 22h00 et le samedi de 7h00 à minuit. Un aller simple coûte 5, - €, un aller-retour le même jour 8, - €. Le bus par contre circule du lundi au jeudi entre 7h00 et 22h00; du vendredi au dimanche et pendant les jours fériés de 7h00 à 24h00.

Novabus propose des minibus (9 places) avec une rampe d'accès pour le transport aisé des fauteuils roulants et déambulateurs. Les chauffeurs parlent le luxembourgeois, le français et l'allemand. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.novabus.lu



notre priorité, c'est vous!

5.3. Mobilité douce / Vélos et Piétons

Mobilité Douce

En l'an 2004 le gouvernement luxembourgeois moula la déclaration d'Amsterdam « Véloh mondial 2000 » en loi nationale. La déclaration cible la promotion de la mobilité écologique et saine en l'occurrence par le vélo et à pied pour de courtes distances. Sont promus : l'aménagement des pistes cyclables en réseau national et le raccordement des pistes communales au réseau interrégional ainsi que la réalisation de chemins sûrs pour piétons avec des passerelles, des passages zébrés, des sections protégées et des feux rouges.

Véloh



La ville de Luxembourg a introduit l'offre « Véloh » pour promouvoir la mobilité douce. Les vélos sont accessibles dans tous les quartiers de la ville grâce aux nombreuses stations et ils peuvent être

loués à un prix abordable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Strassen participe à cette offre depuis l'année 2011 et vous propose 4 stations de « Véloh », aux « Thermes », à l'arrêt de bus en face de la Mairie, à la rue du Kiem non loin de l'autoroute et dans la zone commerciale « Bourmicht », rue des Mérovingiens. Afin de profiter de ce service vous avez le choix entre un ticket valable pendant 7 jours ou un

ticket de longue durée, valable durant toute une année.
Les informations importantes en relation avec ce sujet se trouvent à la page internet : www.veloh.lu.



6. Enfants

6.1. Ecoles, garderies

Tous les ans, la commune de Strassen publie son « Schoulbuet ». Cette brochure contient toutes les informations relatives au système scolaire luxembourgeois en général et aux écoles de la commune de Strassen en particulier. Vous y trouverez également des informations détaillées sur les diverses possibilités de garderie de la commune.

Gardiennes d'enfants

Pour les tout-petits à partir de 6 semaines, plusieurs gardiennes d'enfants privées proposent leurs services à Strassen. Une liste actuelle de ces gardiennes d'enfants et de leurs adresses est à votre disposition à l'Administration communale.

École fondamentale



L'école fondamentale englobe l'éducation précoce et l'école primaire. Au Luxembourg, elle s'étale sur une période de minimum de 8 ans. Cette période n'est pas subdivisée en années scolaires, mais en 4 cycles d'une durée de deux ans au moins. Le but en est de permettre individuellement à tous les élèves d'atteindre les compétences exigées à la fin du cycle.

Une évaluation des compétences à la fin de chaque cycle détermine si l'élève peut entamer le cycle suivant. Les parents sont informés sur l'évolution de l'enfant 6 fois au cours d'un cycle, chaque fois à la fin d'un trimestre. Il n'y plus de notes scolaires traditionnelles. Les enfants présentant des difficultés d'apprentissage sont accompagnés et aidés intensément.

Le cycle 1

La Commune propose aux enfants à partir de 3 ans une éducation précoce grâce à la « classe précoce ». Du lundi au vendredi, de 8.15 heures à 12.00 heures ainsi que les lundis, mercredis et vendredis après-midi de 14.00 heures à 16.00 heures, les enfants sont gardés par une institutrice et une éducatrice diplômée. Elles encouragent de manière ciblée les aptitudes linguistiques et communicatives des enfants. La créativité, les capacités motrices et le comportement social des enfants sont stimulés de même que les premiers contacts avec la langue et la culture luxembourgeoise.

La « classe précoce » est un service gratuit de la Commune dont peuvent bénéficier tous les enfants de Strassen. Cette classe n'est en rien obligatoire.

Au Luxembourg, la scolarité est obligatoire pour tous les enfants à partir de 4 ans. À Strassen, ils sont tout d'abord scolarisés dans une des classes du cycle 1.1 et 1.2.

(précédemment : éducation préscolaire). Les enfants de 4 et 5 ans sont donc dans une classe commune. Une institutrice diplômée base son travail sur ce que les enfants ont déjà appris dans la « classe précoce » et les prépare de manière ciblée, principalement en deuxième année, à l'école primaire. Les capacités motrices des enfants sont affinées.

Dans de petits groupes, les enfants étrangers sont encouragés à apprendre la langue luxembourgeoise. Bien sûr, on accorde suffisamment de temps aux enfants pour jouer, s'amuser et faire du sport. Des excursions sont également au programme, de même que des cours d'éducation physique et sportive dans le gymnase et dans la piscine «Les Thermes». Des jeux à volonté sur les terrains de jeux intérieurs et extérieurs de l'école font partie du rythme journalier.

Les cycles 2, 3 et 4

Les plupart des enfants passent au cycle 2 (correspondant aux deux premières années de l'école primaire) à partir de 6 ans. Pour ce qui est des salles de classes, Strassen dispose de deux bâtiments scolaires : le nouveau bâtiment scolaire «Ben Heyart» et le complexe scolaire « Hueflach ».

Dans les deux bâtiments, l'enseignement est dispensé dans des salles de classe modernes et équipées de toutes les installations techniques nécessaires pour offrir un enseignement moderne et efficace. L'alphabétisation se fait en allemand. La langue utilisée au quotidien à l'école est, comme à l'école préscolaire, le luxembourgeois. Le français est introduit comme langue étrangère au milieu de la deuxième année scolaire.

L'enseignement commence le matin à 7h55 et se termine à 12h00 . Il y a également école les lundis, mercredis et vendredis après-midi, de 14h00 à 16h00. Il n'y a pas d'école le samedi. À Strassen, tous les élèves de l'école primaire, de la première à la quatrième année scolaire(cycles 2.1. à 3.2.), ont 3 heures de sport ou encore 1 heure de sport et 2 heures de natation par semaine. Les écoliers des cinquièmes et sixièmes années(cycle 4.1. et 4.2.) ont 2 heures de sport ou de natation par semaine.

Vous trouverez toutes les information sur les écoles de la Commune aux adresses Internet suivantes: **www.ecoles-strassen.lu** et **www.stroossener-schoulen.lu** ou en contactant **Mme Klose (tél: 310 262-213)**, experte en la matière.

Transport scolaire

Strassen propose un service gratuit de transport scolaire. Trois bus emmènent les enfants en âge d'aller à l'école préscolaire le matin et les déposent à l'arrêt de bus scolaire le plus proche de chez eux l'après-midi, après l'école. Ce service de bus fonctionne également l'après-midi des jours mentionnés ci-dessus. Pour plus d'informations sur les horaires et les arrêts de bus exacts vous pouvez consulter le «Schoulbuet» de la commune.

Les enfants qui vont aux écoles du secondaire de la capitale peuvent prendre le bus 233 qui dessert les lycées « Geeseknäppchen » et « Limpertsberg ». Toutes les informations sur cette ligne de bus et les différents lycées sont également disponibles dans le „Schoulbuet“ ou sur le site de l'Administration communale **www.strassen.lu**

Pedibus



Le pedibus (latin: « au moyen des pieds ») est un service de « bus pédestre » pour certaines zones résidentielles proches des écoles. Il s'agit d'un bus avec des arrêts, des horaires fixes et un chauffeur ; il ne manque que le véhicule. Les enfants font le chemin de l'école à pied, accompagnés par des adultes. Ainsi, ils vont à l'école en toute sécurité, ils arrivent à l'heure puis ils sont raccompagnés chez eux après l'école. Ils sont en compagnie de leurs camarades et sont à l'air frais. Informez-vous, peut-être que le pedibus s'arrête aussi près de chez vous. Le pedibus est favorable à l'environnement et à la santé des enfants. Toutes les informations concernant ce service sont reprises dans le « Schoulbuet » de la Commune ainsi que sous www.ecoles-strassen.lu ou www.stroossener-schoulen.lu.

Maison Relais

La Maison Relais „Am Bongert“ a ouvert ses portes le 15.09.2008 en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise. Elle accueille entre 360 et 380 enfants âgés de 3 à 12 ans.

La Maison Relais est ouverte toute l'année du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 à l'exception d'une semaine entre Noël et le Nouvel an. Vous pouvez joindre le personnel tous les jours entre 7h45 et 18h00 au **310 262 – 999**.

La Maison Relais accueille tous les enfants scolarisés à Strassen pour autant qu'il y ait suffisamment de places disponibles.

Dans le cas où la demande excède la disponibilité, sont privilégiés:

- Les enfants d'une famille monoparentale,
- Les enfants issus d'une famille dont la situation sociale est difficile,
- Les enfants dont les parents travaillent tous les deux,
- Les enfants avec un handicap dans la mesure où il est toutefois possible de les intégrer au groupe.

La cantine scolaire est gérée par la Maison Relais. Les repas de la cantine sont préparés dans la cuisine de la Maison Relais avec des produits frais du jour afin de répondre aux exigences d'une alimentation saine.



Après la fin des classes les élèves sont conseillés dans l'accomplissement de leurs devoirs à domicile par la Maison Relais. Les enfants trouvent un lieu calme pour travailler de façon concentrée et sereine et on répond à leurs questions. L'accent est mis sur le travail autonome. Il faut noter que le contrôle et la correction des devoirs à domicile, ou des répétitions pour la préparation des devoirs en classe ne fait pas partie des compétences de la Maison Relais et restent dans la responsabilité des parents. À côté de la surveillance des devoirs à domicile la Maison Relais offre un large spectre d'activités de loisir.

Les pages internet www.ecoles-strassen.lu „Maison Relais“ ou www.stroossener-schoulen.lu „Maison Relais“ vous fournissent des informations supplémentaires.

Frais des services scolaires

D'abord l'enfant doit être inscrit à la Commune. Une inscription à la Maison Relais est également indispensable pour bénéficier de ses services.

À la fin de chaque année, les parents des enfants scolarisés reçoivent les informations relatives aux différents services ainsi que les fiches d'inscription qui s'y réfèrent. Bien que le transport scolaire soit gratuit, la garderie, la cantine et l'aide aux devoirs sont, eux, payants.

Vous trouverez toutes les informations concernant les diverses prestations de services et leurs tarifs à la rubrique « Maison Relais » à l'adresse Internet **www.ecoles-strassen.lu** ou **www.stroossener-schoulen.lu**.

Mme Josiane Klose du secrétariat communal de l'Administration communale répondra avec plaisir à toutes vos questions concernant les écoles de Strassen. Vous pouvez la joindre en appelant le **310 262-213**.

Chèque-Service

Depuis le 1er mars 2009, la loi luxembourgeoise offre des Chèques-Service à chaque enfant, jusqu'à la fin de la scolarisation à l'école primaire.



Ces chèques prennent en charge une partie des coûts de la garderie extrascolaire. Pour bénéficier de ces chèques, il faut en faire la demande à la Maison

communale en indiquant le numéro de sécurité sociale de l'enfant et en fournissant un justificatif des revenus actuels des parents. Les parents reçoivent ensuite une carte, valable pour une durée de 12 mois, qui leur offre 3 heures

de garderie gratuites par semaine et 21 heures à tarif réduit (3 euros par heure au maximum, en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants de la famille). Cette carte doit être renouvelée chaque année avant la date d'expiration et ce jusqu'au moment où l'enfant quitte l'enseignement primaire.

Si un enfant est inscrit à la Maison Relais, les parents peuvent présenter cette carte et bénéficier d'une garderie gratuite ou à tarif réduit. La carte ne donne pas droit à une place dans une garderie ; il ne s'agit que d'une prise en charge, de l'Etat Luxembourgeois et de la commune de Strassen, des coûts des trois premières heures de garderie ou d'une prise en charge partielle des coûts de la 4ème à la 24ème heure de garderie par semaine. Les parents doivent chercher une place libre pour leur enfant dans une garderie de leur choix, puis ils peuvent utiliser ces chèques pour régler les coûts de garderie. Depuis septembre 2009, il est possible de payer avec ces Chèques-Service dans les établissements d'enseignement extrascolaire (éducation musicale précoce par exemple). Si vous avez d'autres questions concernant les chèques-services, n'hésitez pas à contacter **Mme Melissa De Faria** au bureau de la Commune les lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 11h30 (**tél. 310 262-276**)

Enseignement secondaire

Après avoir réussi la 6ème année de l'école primaire, les élèves fréquentent un des lycées de la capitale ou d'une commune voisine. Dans l'enseignement secondaire classique, la langue d'enseignement devient peu à peu le français. L'examen de fin d'études secondaires classique, l'équivalent du baccalauréat en France, est en français. Dans l'enseignement secondaire technique, la langue des sciences reste l'allemand. Cependant, les élèves

francophones peuvent, sur demande spéciale, s'inscrire dans une «section francophone». En général l'enseignement luxembourgeois met un accent particulier sur l'enseignement des langues et sur le plurilinguisme.

Ecoles privées

Outre le système scolaire public, il y existe diverses écoles privées au Luxembourg. L'éventail est très large, allant des écoles privées et internats luxembourgeois jusqu'aux écoles internationales.

Vous trouverez de plus amples informations sur le système luxembourgeois d'éducation, les divers ordres d'enseignement et les écoles sur le site internet: **www.guichet.public.lu**. La rubrique école/instruction contient tous les détails.

Carte Jumbo

La carte Jumbo est un abonnement annuel, valable dans tous les bus et trains luxembourgeois, pour les écoliers et les étudiants. Vous pouvez acheter cette carte à la gare centrale de la ville de Luxembourg. Cette carte au prix avantageux permet aux adolescents ainsi qu'aux jeunes adultes en formation de se déplacer partout dans le Grand-Duché. Sur décision du Conseil communal, la Commune de Strassen subventionne l'achat de cette carte. Sur présentation d'une preuve d'achat de la carte, d'un certificat de scolarité ou de formation professionnelle et d'un formulaire de demande d'obtention de la subvention de la Commune, la somme sera versée sur le compte bancaire indiqué par le demandeur. Vous trouverez davantage d'informations dans le «Schoulbuet».

Subside scolaire

Les élèves ayant réussi une année scolaire du secondaire et les étudiants ayant passé avec succès une année d'études post-secondaire peuvent faire une demande de subside. Une fois par an, la Commune accorde aux élèves et aux étudiants de l'enseignement post-primaire un subside en récompense de leurs bonnes performances. Le montant du subside dépend de deux facteurs : du type d'école et du diplôme éventuel obtenu, auquel cas une récompense supplémentaire est accordée. Les formulaires d'obtention de subside peuvent être demandés à l'Administration communale à partir du mois de septembre. Ils sont également joints au bulletin d'informations communal, le «Schoulbuet».

6.2. Activités pour enfants

Activités extrascolaires

Pendant les vacances scolaires la commune propose aux enfants de Strassen diverses activités extrascolaires contre une modique participation financière. Des après-midi de jeu et d'amusement, mais aussi des activités sur plusieurs jours avec hébergement en auberge de jeunesse sont au programme.

Pour les enfants qui fréquentent les écoles de la Commune, des brochures d'information sur ces activités sont distribuées dans leurs classes. Le bulletin communal distribué régulièrement à tous les ménages informe également des activités extrascolaires. Pour plus d'informations sur les horaires des activités actuelles et les offres prochaines, renseignez-vous auprès de **Mme Klose** en appelant le **310 262-213**.

Associations

Hors des vacances scolaires, les d'enfants peuvent pratiquer leurs loisirs préférés dans une des associations locales. Vous trouverez une liste de toutes les associations de Strassen à la rubrique 7.5 de cette brochure.

À côté des clubs de sport, Strassen héberge des clubs de musique, d'ordinateur, de philatélie, de modélistes. Vérifiez la grande palette des offres. L'Administration communale vous fournit une adresse de contact d'un membre du club qui vous intéresse. Souvent nos clubs mettent un accent particulier sur l'encadrement de la jeunesse.

École de musique UGDA

Pour les enfants qui s'intéressent à la musique, la Commune propose conjointement avec l'UGDA, une formation théorique de la musique ainsi qu'un apprentissage pratique de divers instruments de musique. L'UGDA (Union Grand-Duc Adolphe) est une école de musique active dans tout le Luxembourg. Ses enseignants sont hautement qualifiés et son programme accompagne les enfants comme les adultes dans la découverte de la musique au premier concert.

Un « cours d'initiation à la musique » d'une heure par semaine est proposé aux enfants entre 5 et 6 ans.

À partir de la deuxième année, les enfants commencent le « cours de formation musicale de la division inférieure ». Cette formation dure quatre ans. Lors de la première année, l'« année préparatoire », les enfants ont une heure et demie de cours par semaine. Une fois l'année préparatoire réussie, les élèves peuvent commencer à apprendre le solfège. Cette partie théorique de la musique dure trois ans, à un rythme de deux heures de cours par semaine. À partir de cette année-là, les enfants peuvent, parallèlement aux cours de solfège, choisir de suivre des cours pratiques pour apprendre à jouer d'un instrument de musique. Ils ont le choix entre les cuivres, divers saxophones, les percussions, le piano et la guitare. L'UGDA propose également des cours de chant chorale pour adultes.



M. Remy Thimmesch est chargé de coordonner tous les cours de l'UGDA proposés à Strassen. Vous pouvez le contacter par email à l'adresse suivante: remy.thimmesch@education.lu.

Les cours débutent tous les ans à la rentrée scolaire; l'inscription se fait avant le début des vacances d'été (fin juin).

Le conservatoire de musique de la ville de Luxembourg est à conseiller à tous les enfants qui souhaitent devenir des musiciens professionnels ou qui ont un intérêt accru pour la musique. Les exigences du conservatoire sont nettement supérieures à celles de l'UGDA. Si vous avez des doutes sur les capacités musicales de votre enfant, consultez le site internet : www.cml.lu

Kiewerlecken / Scouts

Les « Kiewerlecken » de Strassen proposent des activités tout à fait particulières pour les enfants.



Dans la tradition des scouts, ils proposent un grand nombre d'activités dans la nature et permettent aux enfants de découvrir la faune et la flore locale, la vie en communauté et l'aventure. Pour plus d'informations sur les activités

proposées par les Kiewerlecken, veuillez consulter l'adresse Internet www.kiewerlecken.lu. Les Kiewerlecken sont membres de la FNEL Scouts & Guides (Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg) et font partie du mouvement mondial des scouts. Pour plus d'informations sur les Kiewerlecken de Strassen, appelez le **264 804 50**. La maison des scouts se trouve au **66, rue du Bois**, à quelques minutes à pied seulement de la forêt de Strassen, souvent utilisée par les Kiewerlecken.

Maison des Jeunes

La Maison des Jeunes de Strassen est ouverte à tous les jeunes de 12 à 26 ans. Elle est gérée conjointement par la commune de Strassen et la Croix-Rouge luxembourgeoise. Des baby-foot, des billards et des tables de ping-pong entre autres sont à la disposition des jeunes. Mais on peut



également aller à la Maison des Jeunes pour se relaxer, discuter, rencontrer des jeunes du même âge, s'informer ou participer à une des animations organisées. La Maison des Jeunes, 1b, rue de l'Eglise, est ouverte le mardi de 14.00 heures à 19.00 heures, le mercredi de 15.00 heures à 20.00 heures, le jeudi de 14.00 heures à 19.00 heures, le vendredi de 16.00 heures à 21.00 heures et le samedi de 15.00 heures à 20.00 heures. La Maison des jeunes est fermée le dimanche. **Mme Carole Schoetter**, responsable de la Maison des Jeunes, est joignable par téléphone au **261 195 42**.

Diplôme de « babysitter »

Une fois par an la commune offre aux jeunes intéressés entre 16 et 24 ans une formation de « babysitter ». Les jeunes doivent connaître les capacités et les comportements des enfants à divers âges. Les cours permettent aux jeunes d'aider et d'exiger de façon optimale. La participation aux quatre journées de formation donne droit à un diplôme et à l'inscription du nouveau « babysitter » au site internet babysitting.lu. Les informations de ce site sont classées par localité et vous renseignent sur les capacités, les tarifs et les conditions des jeunes.

Bicherbus

Le «Bicherbus» s'arrête tous les deux mois à Strassen. Cette bibliothèque sur roues, qui a sa centrale à Diekirch, s'arrête, lors de 14 tournées différentes, dans 120 localités du grand-duché de Luxembourg. 55 000 livres peuvent être empruntés sur présentation de la carte lecteur pourvue d'un code-barres que vous obtenez dans le bus. Le prêt de livres est gratuit. Des livres sur des thèmes très variés et de différents genres sont à votre disposition. La plupart de ces livres s'adressent certes aux enfants et aux jeunes, mais les adultes sont également les bienvenus au Bicherbus. Pour plus d'informations sur les dates et lieu de passage du bus à Strassen, veuillez vous renseigner auprès de l'Administration communale ou sur le site internet de la Commune.

Pour toutes informations relatives au «Bicherbus», vous pouvez adresser directement vos questions à l'adresse email suivante : **bicherbus@mcesr.etat.lu** ou consulter le site internet **www.mcesr.public.lu**



Vous trouverez davantage de détails concernant les activités des enfants au point 7.3. Activités en plein air.

7. Culture et Loisirs

7.1. Offres culturelles

Centre Culturel Paul Barblé

La maison « A Spiren » fut construite en 1792. En 1882, Jean-Nicolas-Ernest Barblé en fit l'acquisition. Plus tard, son fils, Pierre-Joseph-Ernest Barblé fonda en 1900 l'atelier de métal « Atelier Ernest Barblé ».

Paul Barblé, fils du fondateur, fut de 1946 à 1964, bourgmestre de Strassen et président de la commission culturelle. En 1979, la commune fait l'acquisition de la résidence Barblé et la transforme, après de nombreux travaux, en un centre culturel, inauguré le 7 avril 2000.



Le centre comprend la grande salle de bal pouvant accueillir 400 à 600 personnes, des salles de conférences, des salles pour les ateliers audiovisuels et la salle pour la Fanfare. Beaucoup de cours et de formations continues

offerts par la Commune y sont organisés, mais aussi des séances d'informations, des concerts et des représentations théâtrales.

En bref, une grande partie de la vie culturelle de la commune se passe ici. Un bulletin d'informations mensuel, le « Kulturflyer » est distribué à tous les ménages de la commune et le site **www.strassen.lu** vous informe sous la rubrique « agenda » des manifestations organisées dans le centre culturel.

Galerie «A Spiren»



La galerie d'art de la Commune se situe dans le complexe du Centre culturel Paul Barblé. Le bâtiment se trouve le long de la route d'Arlon et se compose de 2 salles d'expositions qui accueillent régulièrement les artistes nationaux et internationaux. Vous pouvez retrouver les dates des manifestations dans les informations distribuées à tous les ménages de la commune ainsi que dans la rubrique « Arts et Culture » du site internet **www.strassen.lu**. **Mme Miga Thill** est votre personne de contact à la commune pour toute demande d'exposition et reste à votre disposition au **310 262-241** pour répondre à toutes vos questions.

« Stroossefestival »



Tous les deux ans au mois de septembre, le « Stroossefestival » rassemble les artistes, les magiciens, les saltimbanques et les musiciens du pays et de l'étranger dans les rues aux alentours de la Maison communale. À chaque fois ils réussissent à impressionner, à enthousiasmer les nombreux spectateurs par leurs acrobaties époustouflantes, leur humour hilarant, leur adresse et leur magie. Le festival offre un programme de musique de haute qualité et une table gastronomique très variée.

Dès son début en 2002, le « Stroossefestival » eut un succès notable. Les artistes trouvent ici une scène incomparable pour leurs présentations et un public généreux. Les visiteurs viennent de notre localité, mais aussi de tout le pays et même des pays voisins. Ils apprécient l'ambiance particulière et la proximité des artistes. Dans de nombreuses localités on cherchera en vain un tel festival. Ne le ratez surtout pas ! (Il a lieu les années paires.)

Biennale de l'Art Contemporain de la commune de Strassen

En 2001 la commune organisa sa première biennale en collaboration avec la Commission de la Culture. Depuis lors elle a lieu au mois de mai des années impaires. Il s'agit actuellement du prix le mieux doté au Luxembourg dédié à l'art contemporain. Il s'adresse autant aux artistes étrangers qu'aux Luxembourgeois. À la galerie « A Spiren » et dans la salle des fêtes du Centre culturel vous pouvez admirer durant deux semaines les œuvres parmi lesquelles un jury choi-



sira le vainqueur du prix de la biennale. Il s'agit d'un point fort de la vie culturelle de Strassen et la biennale a acquis une bonne réputation même au delà des frontières du pays ce qui attire de nombreux visiteurs de la « Grande région ». Ainsi les visiteurs sont informés des tendances artistiques actuelles et voient un nombre impressionnant d'œuvres de tous les horizons et azimuts en vogue. Un catalogue de grande valeur avec

de illustrations des œuvres d'art et des informations intéressantes sur l'œuvre et l'artiste est vendu les jours de la biennale. Pour des questions supplémentaires en rapport avec la culture à Strassen, veuillez vous adresser à la responsable culturelle **Mme Miga Thill (tél. 310 262-241)**.

Les concerts du mercredi

Une fois par mois la commune organise son traditionnel concert du mercredi au Centre culturel Paul Barblé. Nous vous invitons à suivre de près ce programme « live » de qualité offert par des musiciens nationaux et internationaux pratiquant différents genres de musique. Les concerts sont annoncés par le « flyer » culturel du mois en question.

« Stroosener Gespréicher »

Les « Stroosener Gespréicher » sont une manifestation d'un genre très particulier et ont été introduites en 2011. Deux fois par an la Commune organise en commun avec le « Forum Europe », une fondation de droit commun qui s'engage pour le renforcement et la réalisation de l'Europe, diverses



discussions et colloques. Tous les citoyens de Strassen sont invités, mais aussi les habitants des communes voisines et de la « Grande Région ». Des thèmes actuels, culturels, sociaux, commerciaux et

de politique communautaire d'envergure nationale, voire internationale sont traités. Des experts ou auteurs de projets de recherche et d'études sont invités. De nouvelles idées se discutent. Le « Kulturflyer » vous informe sur le thème de la prochaine manifestation, sur les invités, la date et le lieu du débat. Nous vous invitons cordialement à y participer.

7.2. Formation continue

Formation continue

La commune propose à ses habitants, dans le cadre de la formation continue, un large éventail de cours de perfectionnement dans différents domaines.

Cours de langues

Tout d'abord, divers cours de langues sont proposés pour apprendre le luxembourgeois, mais aussi l'italien, l'anglais, l'allemand, l'espagnol et le français. Les cours s'adressent aux débutants et aux initiés.

Cours de cuisine

D'un point de vue culinaire, il y en a vraiment pour tous les goûts. En effet, toutes les cuisines sont représentées, de la cuisine facile et rapide à la cuisine exotique telle que la cuisine indienne par exemple, en passant par la cuisine saine et équilibrée. Jusqu'à 14 participants par cours peuvent, dans la grande cuisine du Centre Barblé, apprendre à cuisiner, se perfectionner ou s'adonner à leur passion. Les cours proposés peuvent changer d'année en année.

Arts / artisanat d'art

Sur le plan artistique, il y a le choix par exemple entre la peinture acrylique, des cours d'aquarelle, de peinture sur soie, des cours de dessin, de céramique et de verrerie Tiffany. Les débutants comme les initiés y partagent le même plaisir, trouvent de nouvelles inspirations et bénéficient des meilleures conditions pour se consacrer à leur hobby.

Cours de danse

Concernant les cours de danse, il y en a vraiment pour tous les styles. Danses standard et danses latines sont au programme pour les couples qui veulent apprendre à danser mais aussi pour ceux qui souhaitent améliorer leur technique.

Cours d'informatique

Il est possible de se familiariser à internet, d'approfondir ses connaissances, ou de faire ses premiers pas dans Word, Excel, la bureautique ou le traitement des photos et des vidéos numériques. Les cours s'adressent aux débutants et aux initiés.

Inscriptions / horaires des cours

Une brochure détaillée décrivant les cours proposés actuellement est à votre disposition à la réception de la Maison communale. En règle générale, les cours commencent au début de l'année scolaire et se déroulent sur un ou plusieurs trimestres.

Mr Marc Fonck est chargé de coordonner tous les cours. Si vous avez des questions concernant les cours, vous pouvez le joindre par téléphone à l'Administration communale au **310 262-237**.

SPOLO-cours de sport

Pour toutes personnes intéressées, la Commune propose des cours de sport. Vous y trouverez les informations et fiches d'inscription. Les activités vont de la marche nordique à la musculation dorsale et abdominale en passant par les exercices cardio-vasculaires.

7.3. Loisirs en plein air

Centre de loisirs aquatiques «Les Thermes»



Le Centre de loisirs aquatiques «Les Thermes», très moderne, a ouvert ses portes en février 2009. Sur une superficie de 10 000 m², un bassin de natation de 25m de long avec plongeoir, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire, un bassin à bulles avec jets de massage, un bassin extérieur chauffé entouré d'une grande pelouse, deux toboggans, un solarium ainsi que divers saunas, un hammam, des douches aventure et un bain bouillonnant vous attendent. Avec une surface d'eau totale de 1 000 m², vous pouvez profiter pleinement des loisirs aquatiques. Un restaurant s'occupe volontiers de votre bien-être corporel. Un centre de fitness et de cosmétique viennent compléter l'offre. En automne 2010, «Les Thermes» a reçu le prix Most innovative Waterpark in Europe. Il compte déjà 500.000 visiteurs un peu plus de 2 ans à peine après son ouverture. Vous trouverez



toutes les informations nécessaires telles que les horaires d'ouverture et toutes les offres du Centre de loisirs aquatiques sur le site Internet www.lesthermes.net.

Forêt communale

La forêt communale de Strassen propose diverses possibilités de détente de proximité pour les grands et les petits. Cette grande forêt de 414 ha forme, avec la forêt «Juckelsbësch» de la commune de Mamer, la forêt «Bambësch» de la ville de Luxembourg et la forêt communale de Kopstal une des plus grandes forêts du Luxembourg. Il est possible d'aller jusqu'à Mersch, situé à 20 km au nord de Strassen, sans sortir de la forêt. Les chemins forestiers se composent de 21 km de sentiers pédestres et 16 km de randonnées équestres. Une brochure contenant des informations ainsi qu'une carte des chemins de randonnée pédestre et à cheval est à votre disposition à la Commune. Des panneaux d'information indiquent le

chemin menant au parcours de santé et au sentier didactique forestier. Des bancs vous invitent à faire des pauses et à profiter de la nature. Les habitants de la commune aiment se retrouver „Beim Fräiheitsbam“ lors des diverses festivités. Soyez attentifs aux annonces, la prochaine occasion ne va certainement pas tarder.

Pistes cyclables

Les itinéraires ne sont pas complètement terminés. Néanmoins, ils ne cessent de s'agrandir. Le but est d'offrir des parcours atteignant une distance totale de 900 km. En juin 2007, le Grand-Duché offrait déjà des parcours d'un total de 600 km.

Vous trouverez à l'Administration communale plus de détails et un plan gratuit dans la brochure d'informations «Lëtzebuerger Vëlos-Initiativ» ou sur le site **www.lvi.lu**

Beach-volley

Les terrains de beach-volley de la Commune sont dans la rue du Cimetière. Ils sont gérés par l'association locale de volley-ball. Les équipes de loisir ou les personnes privées qui voudraient utiliser les terrains sont priées de s'adresser au club de Volleyball. Les responsables du club vous communiqueront les conditions d'utilisation et les horaires disponibles.

Piste de skateboard

La piste de skateboard, ouverte à tous, se trouve à côté des terrains de beach-volley. Des rampes ainsi qu'un petit half-pipe invitent les débutants à s'essayer au skateboard et les pros à montrer ce qu'ils savent faire. L'utilisation de l'installation se fait aux risques et périls des utilisateurs.

Aires de jeux

La commune de Strassen compte plus de 10 aires de jeux pour enfants. Vous pouvez vous procurer à la Maison communale un plan de la Commune sur lequel toutes les aires de jeux, les terrains de sport et de beach-volley ainsi que la piste de skateboard entre autres sont indiqués.



7.4 Club Senior

Le bureau du Club Senior est au Centre culturel Barblé. Ce club fait partie d'une organisation nationale et s'adresse à tous les Strassenois de 50 ans et plus. Il propose diverses activités ainsi que des réunions d'information, des excursions et des activités sportives. Le Club Senior publie régulièrement des brochures informant des activités proposées.

Pour plus d'informations, appelez le **26 31 55 48**. Le Club Senior n'exige ni affiliation ni contribution annuelle. Les habitants de la Commune de 50 ans et plus peuvent participer à leur convenance aux activités du Club Senior.



7.5. Vie associative

Strassen propose un large éventail de clubs et d'associations. Dans la liste qui suit vous trouverez certainement une option qui vous convient. Les clubs représentent le meilleur moyen pour s'intégrer et pour nouer de nouvelles amitiés. La liste vous renseigne sur les adresses internet ou vous procure le numéro de téléphone d'un responsable.

Une liste plus complète est à votre disposition à la réception de la Maison communale. Pour contacter des personnes choisies veuillez vous adresser à Mme **Luiza Sosna (Tel.Nr. 310 262-270)** de l'office de l'intégration.



Nom du club	Informations
Amicale des Sapeurs Pompiers Bertrange-Strassen A.s.b.l.	Association des sapeurs pompiers volontaires Bertrange-Strassen www.siiibs.lu
Amicale Strassen	Club de la patrie et de la région www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales
Amiperas Strassen	Association des seniors www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales
Association des Parents d'Élèves de la commune de Strassen (A.P.E.E.P.)	Association des parents d'élèves www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales
Biker.lu	Club de vélo et de VTT www.biker.lu

Nom du club	Informations
Cercle d'Education Physique Strassen (C.E.P.)	Association des gymnastes www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales
Cercle Philatélique Strassen (C.P.S)	Club des collectionneurs de timbres www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales
Chorale Ste Cécile Strassen	Association des chanteurs http://homepages.internet.lu/choralestr/
Coin de Terre et du Foyer - Strassen	Club spécialisé dans le jardinage et la décoration des alentours du foyer www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales

Nom du club	Informations
Croix Rouge Section Strassen	Représentation locale de l'association mondiale www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales
DT 77 Strassen Dësch Tennis Stroossen	Club de tennis de table www.fltt.lu
Fanfare Stroossen	Club de musique instrumentale www.fltt.lu
FC Una Football Club Strassen	Club de football www.fcuna-strassen.lu
Footing Ronnen Dësch	Association de marche à pied www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales
Foyer de la Femme Section Strassen	Association internationale de femmes, section locale www.strassen.lu/sport-et-loisirs/associations-locales

Nom du club	Informations
Guillaume Tell Strassen (Tir-à-Arc Strassen)	Association des tireurs à l'arc www.gt-s-lu
Hackerspace	Club d'internautes et de fans d'ordinateurs www.hackerspace.lu
Handball Strassen	Club de handball www.strassen.lu/sport- et-loisirs/associations- locales
Karate Club Strassen	Club de karaté www.karate-strassen. tripod.com
Kiewerlecken – FNEL Scouten a Guiden	Éclaireurs www.kiewerlecken.lu
No Speed Limit	Association de course à pieds et de Nordic- walking www.nospeedlimit.lu

Nom du club	Informations
RCTMC Strassen (Radio Commanded Truckmodel Club)	Camions modèles télécommandés www.rctmc-strassen.lu
Soulbikers	Club de vélo et de VTT www.soulbikers.lu
Staudivers	Natation en apnée www.staudivers.lu
Touring Equestre	Association d'équitation www.hippoline.lu/ 1997/touringequestre 97.html
Volleyball Club Strassen	Club de Volleyball www.vcs.lu

Si vous êtes intéressé par un sport en particulier et que vous n'avez pas trouvé les informations que vous recherchez, vous pouvez parcourir le **«Calendrier du sport-loisir»**. Cette brochure est publiée chaque année par le Ministère des Sports. Elle contient la liste des clubs et événements sportifs ainsi que différentes informations s'y référant.

8. Service

8.1. Liens utiles

www.strassen.lu - le site de l'Administration communal.

www.acl.lu - L'Automobile Club Luxembourg.

www.cedies.lu Il s'agit d'informations, rédigées en langue française, sur les études supérieures, les aides et les subventions de l'Etat en faveur des étudiants.

www.cnpf.lu Le site internet de la Caisse Nationale des Prestations Familiales vous renseigne sur toutes les prestations et aides de l'état en faveur des familles.

www.cns.lu Le site internet de la Caisse de Maladie vous livre toutes les explications voulues en allemand, français ou anglais.

www.editus.lu - L'annuaire téléphonique luxembourgeois.

www.elearning.lu - propose un cours interactifs pour apprendre la langue luxembourgeoise.

www.guichet.public.lu „De Guichet“ („Guichet“) est un portail internet en langues allemande et française, qui vise à simplifier les relations avec les administrations de l'état en facilitant les flux des informations par un accès facile et rapide aux services des diverses divisions administratives.

www.impotsdirectpublic.lu - le site du bureau des impôts afin de télécharger divers formulaires.

www.legilux.public.lu - moteur de recherche pour consulter le « code du travail » et divers aspects de la loi.

www.ulc.lu - l'Union luxembourgeoise des Consommateurs

Index

A

acquisition de la nationalité
luxembourgeoise 21
Activités extrascolaires . . . 87
Administration
communale 14
Aires de jeux 102
Allocation de vie chère . . . 57
Animaux domestiques 24
approvisionnement
en eau potable 26
Armoiries de la
Commune 12
Arts / artisanat d'art 97
Assistance sociale 58
Associations 87
Assurance maladie 51
Assurance maladie
complémentaire privée . . 52
Assurance maladie pour les
membres de la famille . . . 51
Attestation
d'enregistrement 16
Autorisation parentale 20

B

Babysitting 27

Bambësch 100
Beach-volley 101
Bibliothèque 110
Bicherbus 91
Biennale de l'Art
Contemporain de la
commune de Strassen . 41,94
Buergbrennen 38
Buet 28
Bulletin 28
bulletin d'informations
mensuel 93
Bureau de la population . . 14
Bus@Straoossen 71

C

Calendrier du sport-loisir . 109
Calendrier écologique
du Sidor 59
carte d'identité 15
Carte d'impôts 19
Carte Jumbo 85
casier judiciaire 20
Centre Culturel
Paul Barblé 92
Centre de loisirs
aquatiques 99
Centre de recyclage 64
Centre médical 53
Centre résidentiel et

d'Accueil pour Personnes âgées	57	Cours de cuisine	97
certificat de composition du ménage	17	Cours de danse	98
Certificat de franchise douanière	19	Cours de langues	97
Certificat de moralité	20	Coûts des prestations sociales	56
certificat de résidence	17		
certificat de vie	17	D	
Changement d'immatriculation du véhicule	66	De Bus Bartreng / Stroossen	72
Chèque-Service	83	décès	20
chiens	24	Déchets encombrants	64
Classe précoce	78	Déchets ménagers	59
Club Senior	103	Déchets organiques	60
Collecte de vieux vêtements	63	Déchets toxiques	63
Collecte des ordures	48	Déneigement	47
Collecte des sapins de Noël	62	Diplôme de « babysitter »	90
Collège échevinal	32	Documents officiels	17
commande de bois de chauffage	23	double nationalité	21
Commissions		Droit de vote	35
consultatives	33		
concubinage	21	E	
Conseil communal	31	Ecole de musique UGDA	88
Conservatoire de musique de la ville de Luxembourg	89	École fondamentale	77
Consultation nourrissons	54	école primaire	78
Cours d'informatique	98	Ecoles privées	85
Cours de chant chorale pour adultes	88	Elections	35
		Elections du Conseil communal	30
		électricité	26

Élimination des déchets . . . 64	
Enregistrement de permis de conduire 67	I
Enseignement fondamental 78	Inscriptions / horaires des cours 98
Enseignement secondaire 84	
Etat civil 20	J
	Juckelsbësch 100
F	
Fête nationale 42	K
Fiches d'informations officielles 28	Kiewerlecken 89
Flyer culturel 29	Kleeschchen 44
Forêt communale 100	Klibbern 40
Formation continue 97	Krank Kanner doheem . . . 54
Fräiheitsbam 101	Kulturflyer 93
G	
Galerie 93	L
Garde d'enfants 77	La Commission de l'Intégration 34
gaz 26	La déclaration d'impôts . . 19
Grand recensement 18	Late Night Bus 222 73
H	Late-Night-Bus 73
Hämmelsmarsch 39	Les concerts du mercredi 95
Help/Hellef Doheem 55	Liens utiles 110
Historique de la commune 9	Ligne de bus 222 72
	Ligne de bus 8 71
	Ligne de bus J2 72
	Lichtmëssdag –

Saint-Blaise	38
Loisirs en plein air	99

M

Macommune.lu	17
Maison communale	13
Maison des Jeunes	90
Marché bimensuel	45
Marché de Noël	44
mariage	20
Médecins	53
Médecins et pharmacies de garde	50
Mobilité Douce	75

N

Naissance	15
Naturalisation	21
Night-Rider	73
Novabus	74
Numericable	26
Numéros d'urgence	49

O

Offres culturelles	92
------------------------------	----

P

Papiers	60
paroisse catholique	37
passport	15
Pedibus	81
Petit recensement	18
Pièces d'identité – pièces justificatives	15
Piste de skateboard	101
Pistes cyclables	101
Police	49
Population	11
Postinfotel	50
poubelle	24
Prestations familiales	55

R

raccordement d'eau	23
recensement	18
Recette communal	22
Recyclage	62
Repas sur roues	56
Riedgen	57

S

Saint-Nicolas	44
Schoulbuet	77
Scouts	89
Scrutin proportionnel	30

Seechomes	55	Transport scolaire	80
Service d'Alerte	27		
Service de l'Intégration et de l'Egalité des Chances	22	V	
Service de proximité	67	Valortlux	62
Service forestier	23	Véloh	75
Service technique	23	Verre	63
Shared space	70	Vie associative	104
Situation	11	Vignettes de stationnement	67
Spill mat	42	Visites médicales	62
SPOLO-cours de sport	98		
Stationnement résidentiel	65	Z	
Statistiques	12	Zone 20	70
Stoosener Buet	38	Zone 30	69
Stroosener Gespréicher	96	Zone de rencontre	70
Stroossefestival	43,94	Zones de stationnement	69
Stroossen wibbelt	41		
Subside scolaire	86		
SuperDrecksKëscht	76		

T

taxe sur les chiens	29
Te Deum	51
télévision IP	31
Tonte de la pelouse/ jardinage	47

Avez-vous des questions supplémentaires ?

Nous avons faits des efforts pour collecter avec grand soin toutes les informations qui pourraient vous être utiles au début de votre séjour au Luxembourg afin de faciliter votre intégration. Il est évident que nous nous tenons à votre entière disposition pour toute question supplémentaire ou pour vos problèmes éventuels.

Madame Luiza Sosna
Tél. 310 262-270
luiza.sosna@strassen.lu

Pour finir, nous vous souhaitons une fois encore, la bienvenue.